

Objet social ou innovation sociale : Pourquoi les femmes chinoises veulent et construisent un projet migratoire vers l'Europe ?

GUERASSIMOFF-PINA Carine

Chargée de recherche programme Equal-FSE « Longue Marche »,
Sinologue, Spécialiste Migration internationale chinoise-Chercheure Associée Laboratoire SEDET/UMR 7135-
CNRS/Université de Paris VII¹

Depuis le début du XXI^e siècle, les citoyens de la République populaire de Chine constituent une très large part des nouveaux migrants présents sur les cinq continents. A partir du milieu des années 1980, les autorités chinoises libéralisent considérablement les conditions d'émigration et facilitent ainsi divers mouvements migratoires. En 2003, 220 millions de personnes auraient traversé les frontières chinoises et les autorités auraient délivré 4 millions de passeports. En 2008, selon les chiffres présentés par l'OCDE², les expatriés (émigrés) de la R.P.C. dans le monde seraient 2 070 000. La Chine continentale retrouve une tradition de départs outre-mer et ces gouvernants renouent avec une politique migratoire dont les prémises remontent au XIX^e siècle³. Si l'Amérique du Nord reste la destination la plus prisée, l'Europe, et la France en particulier, redeviennent d'importants points d'arrivée. Les études menées ces dernières années en Europe, révèlent une diversification des régions d'origine ainsi qu'une importante circulation migratoire entre les différents points d'établissement des communautés chinoises. Les migrants chinois participent au vaste mouvement de globalisation, devenant des acteurs d'une translocalité définie comme un phénomène résultant de circulations et de transferts, c'est à dire de mouvements spécifiques et réguliers, de personnes, de biens, d'idées et de symboles, qui traversent les distances et les frontières.

La migration chinoise participe aussi à un important phénomène migratoire international marquant le début du XXI^e siècle : la féminisation croissante des flux. Parallèlement, et certainement en corrélation avec cette évolution, les travaux récents en sciences humaines, y compris en Chine, dénoncent le fait que les femmes ont été, et sont encore, des sans voix, des sujets, des acteurs mineurs et oubliés des études sur les phénomènes politiques, sociaux, économiques, dans l'espace et dans le temps, comprenant les phénomènes migratoires. Malgré l'accroissement des recherches sur les femmes en migration, y compris les Chinoises, ces dernières semblent malheureusement correspondre à cette définition. Cette « stocomisation » des femmes migrantes facilite les amalgames préjudiciables : la mobilité féminine, serait, plus naturellement que celle des hommes, à l'origine de déviances migratoires dont la traite des êtres humains. Les femmes seraient toutes des victimes lorsqu'elles entreprennent des projets de migration. Qu'en est-il de la population féminine chinoise présente en France et en Europe ?

Il s'agit de présenter certains des résultats, inédits, de recherches de terrain menées dans le cadre de deux projets spécifiques. L'un sur la circulation des nouveaux migrants chinois en Europe, en 2000, qui avait permis de collecter 900 questionnaires de migrants chinois dont 536 de femmes (projet MiRe-Ministère de la Solidarité et de l'emploi-France). Ces questionnaires ont été réinvestis pour compléter et comparer des données recueillies dans le cadre d'un second projet. Ce dernier est une recherche menée spécifiquement sur les processus migratoires des femmes chinoises en France (avec un pendant en Italie), Projet Equal FSE/Longue Marche, menée en corrélation étroite avec des acteurs de terrains (associations) afin d'améliorer leur pratique d'accompagnement d'une population peu connue. Cette recherche nous a permis de collecter 440 nouveaux questionnaires, ainsi qu'une quinzaine d'entretiens directs. Ils ont été complétés par une trentaine d'entretiens menés avec des intermédiaires: services de polices, administration de la migration, services sociaux, ainsi que diverses associations de soutien (linguistiques, emplois etc...). Grâce à ce projet, nous avons collecté et analysé un ensemble d'informations sur les profils socio démographiques des femmes migrantes chinoises et surtout sur le processus migratoires des femmes migrantes chinoises présentes en France et/ou en Europe, améliorant ainsi les connaissances sur la place et le rôle des femmes chinoises au sein de l'institution migratoire.

Après avoir brièvement présenté les profils de ces migrantes, nous présenterons ici les principales conclusions en rapport avec leurs départs en migration, notamment en distinguant les deux principales catégories de

¹ Merci de ne pas utiliser cette communication sans citer l'auteure, ainsi que le programme de recherche, « Longue Marche » Equal-FSE, dont elle présente une partie des résultats.

² OCDE, *Database on Immigrants in OECD*

(DIOC), http://www.oecd.org/document/51/0,3343,en_2649_33931_40644339_1_1_1_1,00.html, consulté en novembre 2008

³ Guerassimoff-Pina, Carine, *L'État chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1997.

migrantes mises en lumière : les femmes migrantes chinoises appartenant à des institutions migratoires (migration culturelle) et celle dont le processus migratoire ne s'appuie sur aucune dynamique préexistante. Parmi les connaissances recherchées, nous avons développé celles sur les conditions d'élaboration de leur projet migratoire : elles comprennent à la fois les causes de la migration (pourquoi sont-elles conduites à construire un projet migratoire ?) ainsi que les conditions de la construction d'un projet migratoire (comment ont-elles été amenées à construire et à initier un projet migratoire ?)

Qui sont-elles ?

La population concernée par l'étude « Longue Marche » provient de la République populaire de Chine et dont la présence en France (et en Europe) s'inscrit dans une période allant de 6 mois à 10 ans environ. La durée de est justifiée par la constatation qu'une primo migration, et notamment la phase d'installation, peut s'étendre sur une longue période. L'amélioration des connaissances de ces populations devait concerner deux points : les caractères démographiques et socioprofessionnels.

Des zones de départs diversifiées

La plupart des femmes chinoises en France proviennent encore majoritairement de la province du Zhejiang, zone de migration traditionnelle vers l'Europe. On demeure en présence d'une migration culturelle, soutenue par des réseaux et des liens essentiellement familiaux. Néanmoins, le constat majeur est celui d'un mouvement continu de diversification des provinces d'origines des femmes migrantes chinoises. Elle a débuté à la fin des années 1990 avec l'arrivée de femmes originaires des provinces du Nord et Nord-est de la Chine (les *Dongbei*). Ces dernières ont été accompagnées, puis suivies, par des migrantes en provenance des grandes métropoles (Shanghai, Pékin, Tianjin, Canton) et des régions du centre nord (Shandong). On assiste, depuis le début des années 1990, à l'arrivée en France de femmes originaires des provinces centrales limitrophes des zones côtières chinoises comme le Jiangxi. On rencontre des représentantes du Sichuan, du Gansu ou de la Mongolie intérieure. Les femmes originaires de la province méridionale du Fujian, autres zones d'émigration traditionnelle chinoise mais à destination de l'Asie du Sud-est et de l'Amérique du Nord, se sont également installées en France (comme en Europe) de manière plus importante.

Des femmes plus âgées, épouses et mères

La diversification des zones de départs impacte de manière certaine sur celle des profils socio démographiques des femmes chinoises en migration. Les conclusions des études et travaux de terrain menés ces dernières années en France et en Europe, complétées par les informations collectées lors de la recherche Equal-« Longue Marche », font apparaître deux tendances majeures concernant la composition démographique des femmes. La première consiste en un relatif vieillissement de ces populations et semble essentiellement due aux femmes en provenance des régions du nord (entre 35 et 45 ans voire plus). A l'opposé, on constate aussi un rajeunissement (18 ans voir moins-25 ans), qui incombe aux migrantes du Zhejiang et des centres urbains (étudiantes). Le groupe majoritaire de migrantes chinoises présentes en France et en Europe se situe dans la tranche des 30-39 ans, suivi par les 20-29 ans et enfin les 40-50 ans. La tranche d'âge des 30-39 ans a d'abord majoritairement concerné les migrantes de la province du Zhejiang arrivées dans les années 1980. Elle inclut ces dernières années un nombre croissant de femmes venues des provinces du centre comme le Jiangxi.

La plupart des femmes, toutes zones d'origine confondues, déclarent être mariées et avoir au moins un enfant. Les migrantes originaires de la province du Zhejiang, arrivées en France dans les années 1980-1990, étaient déjà mariées au moment de leur départ et avait au moins un enfant en bas âge laissé en Chine. Elles venaient rejoindre leurs époux et avaient ensuite d'autres enfants en France⁴. Aujourd'hui, on constate que de très jeunes femmes de cette province arrivent en France pour se marier avec un compatriote. Les femmes des provinces du nord présentent une situation maritale ou affective quelque peu différente. La très grande majorité d'entre elles étaient et sont encore des femmes mariées ou divorcées (séparées), ayant au moins un enfant adolescent ou pré adulte en Chine. Elles migrent pour la plupart seule. Leurs consoeurs des autres provinces sont elles aussi mariées mais leurs enfants sont plus jeunes. Elles entrent également dans la catégorie des migrantes pionnières. Les femmes

⁴ Guerassimoff-Pina, Carine, Guerassimoff Eric, Wang Nora, *La circulation des nouveaux migrants chinois en France et en Europe*, Rapport MiRe, Paris: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2002, non publié. (cité dans le texte comme Rapport ou échantillon MiRe). Dans l'échantillon MiRe, sur l'ensemble des migrants interrogés (hommes/femmes), 703 déclaraient être mariés avant de quitter la Chine, 221 étaient célibataires et 57 divorcés. 759 personnes avaient déclaré avoir des enfants, pour la plupart restés en Chine, dont 81% de femmes.

originaires des grandes villes regroupent des classes d'âge assez diverses : Etant en générale plus jeunes (à partir de 18 ans pour les étudiantes), elles sont souvent célibataires, quelque fois divorcées. Certaines déclarent aussi être mariées et avoir au moins un enfant.

Des femmes peu qualifiées

Les migrantes en provenance du Zhejiang sont les moins éduquées-qualifiées. On trouve parmi elles le plus de femmes déclarant n'avoir eu aucune éducation-scolarité ou bien s'être arrêtées au niveau élémentaire. Pour les plus qualifiées, le niveau scolaire majoritairement constaté est le lycée et plus encore le collège. Peu d'entre elles disent avoir suivi un cursus universitaire. Les femmes des provinces du nord présentent une situation inverse. Elles sont globalement plus diplômées bien qu'un nombre croissant aujourd'hui déclare avoir un niveau d'étude correspondant au seul baccalauréat. Néanmoins, c'est encore parmi ce groupe que l'on trouve le plus de personnes ayant suivi un cursus universitaire à bac + 2/3. Enfin, les femmes des grandes métropoles regroupent les deux tendances : soit elles sont qualifiées voire très qualifiées, soit elles n'ont suivi un cursus complet que jusqu'au lycée.

Outre l'approfondissement des connaissances de cette nouvelle population migrante, la recherche effectuée dans le cadre du projet Longue Marche visait à étudier les processus migratoires de ces femmes : en analysant l'intégralité du processus (en amont et en aval), il s'agissait de mieux comprendre la place et le rôle qu'occupaient les femmes dans les systèmes migratoires chinois. L'objet de cette communication est de présenter la phase de départ des migrantes chinoises : pourquoi et comment conçoivent-elles un projet migratoire ? Les causes et les modalités de ces projets migratoires se conjuguent-elles différemment selon que les femmes appartiennent ou non à un système migratoire ?

I- Les causes de l'élaboration du projet migratoire

Les causes de l'élaboration du projet migratoire sont essentielles pour la compréhension de sa réalisation, notamment, s'il a lieu, dans de mauvaises conditions. L'explication de la migration d'un individu intervient à plusieurs niveaux. En premier lieu, il y a les raisons directes liées à la « volonté » de l'individu. Elles sont plurielles, réelles ou imaginées, matérielles et/ou psychologiques. Elles appartiennent au niveau micro de l'analyse des phénomènes migratoires. En second lieu, les causes de la migration comprennent aussi des raisons liées aux groupes familiaux, villages, entreprises etc., qui constituent le niveau meso de l'analyse. Ce dernier s'avère intéressant pour la compréhension des processus de sélectivité des migrants, notamment des femmes. La migration s'insère de manière générale au sein de stratégie familiale et donne lieu à des négociations (y compris conflictuelles). Il est nécessaire de resituer les différentes « causes » au sein des contextes plus larges, le macro niveau (politique, économique, social, historique). Si ces points n'entrent pas directement dans la compréhension et la restitution par les acteurs migrants de leur projet, ils sont pourtant fondamentaux pour l'analyse globale des phénomènes migratoires.

La migration des femmes chinoises actuelles s'explique et se réalise d'autant plus naturellement qu'elle s'intègre dans un mouvement global de « féminisation » des flux migratoires et accompagne également une internationalisation des migrations chinoises (A). Au niveau individuel, il est difficile de distinguer clairement qu'elle est la raison « première » de l'émigration à cause de l'entrelacement étroit de différents facteurs. Si les causes économiques sont aisément repérables, elles sont intimement couplées à des causes sociales, familiales, « individuelles » et de genre (B).

A/Un contexte favorable à la mobilité internationale des femmes chinoises

La mobilité internationale des femmes chinoises doit se lire au sein de phénomènes migratoires globaux et généraux. Ces derniers participent à l'analyse de son existence, de ses origines et de ses caractéristiques. Par ailleurs, comme tous les mouvements internationaux de populations, il est nécessaire de rappeler qu'ils se déroulent encore dans et à travers des espaces dominés par les acteurs étatiques qui fixent prioritairement les règles de la circulation des populations en fonction d'intérêts particuliers et souvent divergents les uns des autres. Nous avons choisi de nous arrêter sur deux des évolutions migratoires actuelles, qui sans être exclusives, sont des éclairages incontournables pour la compréhension de la situation de la migration actuelle des femmes chinoises. Le premier d'entre eux est bien sûr la féminisation généralisée des flux internationaux de population (1). Le second concerne spécifiquement la redynamisation de la circulation internationale des ressortissants chinois (2).

1. La féminisation des flux migratoires internationaux

-Une migration en flux croissant

Selon différents rapports internationaux établis récemment, le nombre de personnes qui vivent en dehors de leurs pays d'origine a presque doublé au cours des cinquante dernières années, atteignant les 191 millions en 2005⁵. Le rapport annuel 2006 du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)⁶, dédié à la migration des femmes, estime que les flux sont constitués aujourd'hui pour plus de la moitié par des femmes : leur nombre est estimé à environ 94,5 millions. Les statistiques de ces mêmes institutions révèlent que le phénomène de féminisation des flux est une constante des quarante dernières années : les femmes constituent depuis, plus de la moitié des personnes vivant plus d'un an en dehors de leurs pays d'origine ou dont elles ont la nationalité.

La féminisation des migrations semble être une tendance « lourde » appelée à perdurer et s'accroître en ce début du XXI^e siècle. Le rapport 2006 du FNUAP parle pour le décrire « *d'une révolution qui ne cesse de prendre*

⁵ONU. *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision: CD-ROM Documentation* (POP/DB/MIG/Rev.2005/Doc). 2006, New York: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU; et ONU, *World Population Monitoring, Focusing on International Migration and Development: Report of the Secretary-General*(E/CN.9/2006/3), 2006, New York: ONU. Ces chiffres laissent de côté un nombre inconnu de migrants dépourvus de documents, qui ne sont pas nécessairement dénombrés dans les données officielles.

⁶Fonds des Nations Unies pour la Population, *State of World Population 2006. A Passage to Hope. Women and International Migration*, [Etat de la population mondiale 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale] <http://www.unfpa.org/swp/2006/french/introduction.html>

de l'ampleur ». Les migrations féminines, comme les flux masculins se dirigent principalement des pays en développement et/ou émergents vers les pays industrialisés/développés d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe. Sur les 36 millions de migrants répertoriés entre 1990 et 2005, 33 millions étaient situés dans les pays industrialisés. En 2005, 1 migrant sur 4 vivait en Amérique du Nord et 1 sur 3 en Europe⁷.

Enfin, il y a lieu de souligner l'extrême diversité des profils sociodémographiques et professionnels des migrantes. Elles peuvent être jeunes, moins jeunes, voire matures, célibataires, mariées, avec ou sans enfants, qualifiées ou pas, provenant des milieux agraires, industriels, commerciaux, ou des secteurs des « cols blancs ». Il n'y a semble-t-il pas de « profils » types chez ces « oiseaux de passage ». Leur mobilité internationale s'intègre et s'explique par l'existence d'un contexte international « favorable » à la mobilité des femmes. Cet environnement semble d'autant plus attractif qu'il se conjugue aux facteurs d'accroissement de leur vulnérabilité économique, sociale, culturelle, juridique au sein de leur propre pays.

-Des principaux facteurs structurels de la féminisation des flux migratoires internationaux

La mobilité internationale des femmes, principalement originaires des pays en développement ou émergents, est en premier lieu une réponse à une demande émanant de secteurs économiques qui ne peuvent pas être délocalisés au sein des zones d'origine de ces femmes. Ainsi, quelques soient leurs provenances, les migrantes occupent « systématiquement » des emplois dans les secteurs de la domesticité, qui comprend les activités de soins à la personne (enfants/personnes âgées), dans les secteurs dits de loisirs/récréatifs qui englobent la prostitution et dans les secteurs de petites industries où elles exerceront un travail d'ouvrières. Les emplois de soins médicaux (infirmières/aide soignantes/soins aux personnes âgées), et pour certains Etats comme la Grande-Bretagne l'éducation ou les activités de communication, constituent aussi les niches d'emplois pour les femmes migrantes les plus « qualifiées ». Enfin, si la migration pour mariage a toujours été une importante cause de la mobilité des femmes, elle prend aujourd'hui de nouvelles proportions quantitatives et qualitatives et peut aujourd'hui, encore s'explicitier en terme économique. La reconfiguration de la division internationale du travail offre ainsi plus d'opportunités aux femmes qu'aux hommes de migrer, ce qui explique en grande partie la constante augmentation du volume des flux. Inversement, l'offre ainsi faite aux femmes des pays en développement et/ou émergents semble créer une solution à la précarisation de leur situation économique et sociale à laquelle beaucoup d'entre elles doivent faire face dans leur pays d'origine.

L'accroissement quantitatif de la migration internationale des femmes s'explique par un ensemble de facteurs « structurels » inhérents à leurs zones d'origines, les pays en développement et/ou émergents. Ils sont, sur bien des aspects, connus, dénoncés et combattus depuis les années 1970, sans résultats probants sur certains continents comme l'Afrique. Bien que certains maux liés à la pauvreté et ayant des conséquences spécifiques sur la condition des femmes aient enregistré de nets reculs (santé, éducation, droits), ils n'ont pas été éradiqués. Il semblerait qu'aujourd'hui, pour un nombre croissant de femmes, y compris éduquées, la mondialisation économique ait participé à l'exacerbation des situations de précarité. Le motif économique constitue pour les femmes en migration la principale raison du départ, comme pour les hommes auparavant. Il s'agit par l'élaboration et la constitution d'un projet migratoire de trouver/d'améliorer des perspectives économiques souvent réduites dans les pays d'origine. Aux causes économiques de la migration internationale des femmes, s'ajoutent également des causes que nous qualifions de genre alors que d'autres préfèrent parler de causes individuelles. La persistance (ou la recrudescence) au sein des sociétés civiles de conceptions très fortement patriarcales conduit les femmes à « choisir » de partir vers un ailleurs qu'elles imaginent meilleur. Les conceptions patriarcales, exacerbées par la pauvreté, demeurent à l'origine d'importantes violences sexistes, qui si elles ont toujours existé, sont aujourd'hui dénoncées et combattues au niveau international. L'accroissement de la mobilité internationale des femmes, et particulièrement celle des pays en développement et/ou émergents, provoquée, voulue, n'en est pas pour autant facilitée. Les femmes plus que les hommes rencontrent des difficultés pour concrétiser leur projet migratoire, tant dans l'obtention des financements nécessaires que des autorisations des pays d'arrivées, pour lesquels la migration économique reste avant tout un migration d'homme. Aux demandes migratoires des femmes répondent ainsi une organisation parallèle du marché de la migration, bien souvent criminalisée et à l'origine de nombreuse déviances, dont la traite des êtres humains.

C'est dans ce « premier » contexte que s'inscrit et doit s'analyser l'accroissement des flux de migrations de femmes chinoises. Il favorise, explique et conditionne leurs processus migratoires. Nous avons vu d'ailleurs lors de l'analyse des différents parcours migratoires des femmes interrogées dans le cadre cette étude, que de nombreux

⁷ Fonds des Nations Unies pour la Population, *State of World Population 2006. A Passage to Hope. Women and International Migration*, op.cit.page 6.

facteurs explicatifs « spécifiques » s'avèrent être au contraire « universels ». Mais, ils ne sont pas exclusifs. La migration des femmes chinoises accompagne et participe d'un mouvement migratoire, plus général, croissant, redynamisé : celui de l'ensemble de la population chinoise.

2. Le renouveau des phénomènes migratoires chinois internationaux

Les migrations des femmes chinoises s'inscrivent au sein d'une redynamisation générale, majeure et internationale des flux migratoires de l'ensemble de la population de la R.P.C., y compris en direction de l'Europe. L'importance quantitative et qualitative du renouveau des populations expatriées chinoises se dessine à la lumière de la politique migratoire mise en oeuvre par leur Etat d'origine, la RPC, pour qui les nouveaux migrants et migrantes constituent des moyens notables d'une redéfinition de ses perspectives transnationales.

-Croissance quantitative des flux migratoires chinois

La présence des ressortissants de la R.P.C. dans le monde a considérablement augmenté : la Chine est ainsi devenu pour l'ensemble des Etats membres de l'OCDE l'un des principaux pays d'origine des immigrés. L'obtention d'une présence chiffrée exacte est impossible, notamment à cause de la proportion importante des entrées, mais surtout des installations clandestines d'une grande partie des migrant(e)s chinois. Néanmoins, même si les chiffres officiels fournis par les différents Etats et leurs organismes statistiques sont largement en deçà de la réalité, ils reflètent incontestablement l'accroissement de la présence à l'étranger de migrants chinois.

L'Amérique du Nord reste, encore aujourd'hui, la destination « privilégiée » des nouveaux migrants chinois. Les chiffres fournis par l'OCDE, pour 2002⁸, estiment que les immigrés chinois représentent 3% de la population étrangère des Etats-Unis et 6% du flux total des étrangers. Au Canada, la population immigrée chinoise compte pour près de 6% de la population étrangère et fournit la même année 15% du flux total d'étrangers. L'Europe a aussi peu à peu regagné la faveur des nouveaux Chinois d'Outre-mer⁹. Depuis le milieu des années 1980, les Etats européens ont connu une nouvelle vague migratoire en provenance de la R.P.C. En 2000, le Conseil de l'Europe estimait à 200 000 le nombre de citoyens chinois résidant légalement sur le continent, ce qui représentait 9,5% du total des vingt et un millions de ressortissants étrangers résidant en Europe à cette même date. Ces statistiques ne prennent évidemment pas en compte les migrants séjournant illégalement. Dans ce dernier cas, les effectifs sont évalués entre 600 et 900 000 personnes. En dépit de leurs faiblesses, les statistiques aujourd'hui collectées reflètent une augmentation importante de la présence de migrants chinois sur le continent européen, tendance qui ne s'est pas démentie depuis et a concerné l'ensemble des Etats européens.

Les migrants chinois se sont en premier lieu dirigés et installés principalement dans les Etats ayant une importante et ancienne communauté chinoise (France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Belgique). Aux Pays-Bas, la communauté chinoise serait passée de 20 000 personnes en 1955 à plus de 100 000 en 2000. Mais, cette estimation recoupe à la fois les personnes d'origine chinoise, les personnes ressortissantes de Taiwan et les migrants clandestins. Officiellement, les seuls ressortissants de la République populaire de Chine représentaient 8 000 personnes en 2000 et aurait atteint 14 700 personnes en 2004. Les flux d'entrées de Chinois enregistrés depuis 2000 ont été en effet en constante augmentation : de 1 800 personnes en 2000, ils sont passés à 3 400 en 2002, 3 800 en 2003 pour connaître une légère baisse en 2004 (3 000). La même expansion des flux et des effectifs a été constatée au Royaume Uni : en 1998, le pays avait enregistré 5 800 entrées. En 2001, elles étaient de 18 500. En 2002, les flux d'entrées de Chinois représentaient 7% du flux total d'étrangers, et la communauté chinoise dans son ensemble 1% de la population étrangère. En Allemagne, de 2000 à 2001, le volume de la communauté chinoise a augmenté de 24%, et depuis 1978 sa population a été multipliée par 64, passant à 63 000 personnes en nombre absolu. Le nombre d'individus chinois était de 72 100 personnes en 2002, soit 1% de la population étrangère. En Belgique, le constat est identique. Le nombre d'entrées de ressortissants chinois est passé de 800 personnes en 2000 à 1 400 en 2004. Il a connu un pic en 2002 avec 2 100 Chinois. Pour la même année, ces entrées représentaient 3%

⁸ Les chiffres cités ci-après sont issus du rapport annuel OCDE, 2006 : OCDE, *Perspectives des migrations internationales-Rapport annuel 2006*, OCDE-SOPEMI, 2006, 343 pages.

⁹ Quelques-uns d'entre eux s'installent en Europe dès la fin du XIX^e siècle, mais c'est au début du XX^e siècle que le vieux continent accueille un nombre important de Chinois. Marins embarqués sur des navires commerciaux européens, colporteurs venus du sud de la province du Zhejiang, travailleurs du centre et du nord de la Chine engagés durant la Grande Guerre (1914-1918), ces migrants constituent les premiers maillons d'une chaîne migratoire vers l'Europe. Les départs du continent chinois cesseront presque totalement à la fondation de la République populaire de Chine. Les communautés chinoises d'Europe restent néanmoins alimentées par des flux en provenance de Hongkong, de Taiwan et surtout d'Asie du Sud-Est.

du flux total des étrangers. Officiellement, la même année, la communauté chinoise ne comptait que pour moins de 1% de la population étrangère totale de la Belgique. En France, les recensements de 1985, 1990 et 1999 font état respectivement de la présence de 5 000 ressortissants chinois, puis de 14 051 et enfin de 28 319 personnes. A l'image de la situation des autres pays européens, les chiffres concernant la présence officielle de ressortissants chinois (flux et installation) en France attestent d'une hausse indéniable. Dans le rapport de l'OCDE-2006, les entrées enregistrées de Chinois sur le territoire sont passées de 800 personnes en 1995, à 5 700 en 1998, pour osciller aux alentours de 2 000 personnes par an jusqu'en 2004, où le flux aurait été de 2 800 personnes. En France, la communauté chinoise représentait en 2002 moins de 1% (avec 28 300 personnes) de la population étrangère officiellement comptabilisée.

Renforçant les anciennes communautés « asiatiques » et chinoises installées dans ces Etats européens, les « nouveaux » migrants chinois ont aussi investi de manière importante les « nouveaux » pays d'immigration d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal). L'Italie est sans nul doute l'Etat européen qui en nombre absolu, a connu au cours de la dernière décennie les flux d'entrées et d'installation les plus massifs. En Italie, en 2001, il y avait 69 000 ressortissants¹⁰ en séjour régulier. Leur nombre serait plus élevé, atteignant les 100 000 personnes pour la Fédération européenne des organisations chinoises. En 1998, les flux d'entrées officiels de migrants chinois comprenaient 3 400 personnes, pour atteindre et dépasser dès les années suivantes les 10 000 personnes, dont 15 400 en 2000, 2002 et 2003. La totalité des effectifs de personnes de nationalité chinoise était de 105 000 individus en 2003, dont 79 000 recensés comme faisant partie de la population active étrangère. Le second pays d'installation majeure est l'Espagne, dont les flux d'entrées officiellement recensés de ressortissant chinois s'élevaient à 1 000 personnes en 1998, 4 800 en 2000 et 14 400 en 2003. Le nombre d'individus composant la communauté chinoise est passé de 28 700 en 2000 à 71 900 en 2004. D'autres sources estimaient, qu'au milieu de 2002, la présence chinoise en Espagne atteignait 80 000 personnes dont 42 500 étaient en situation régulière (45 800 chiffres officiels publiés par l'OCDE en 2006), 1 900 naturalisés et le reste en situation irrégulière. Elle constitue ainsi 3.5% des effectifs de la population étrangère recensée en Espagne. Le Portugal a peu à peu gagné aussi la faveur des migrants chinois : au nombre de 3 300 en 2000, ils comptabilisaient 9 200 individus en 2004. En 2002, les Chinois représentaient environ 2% du flux total des étrangers, et presque 1% de la population étrangère totale. La part prise par les Chinois dans la population active étrangère au Portugal est passée de 5 400 individus à 7 400 en 2004¹¹.

On constate également une expansion de la présence de ressortissants chinois, certes dans une moindre mesure, dans les pays d'Europe du Nord. Au Danemark, la population chinoise est passée de 2 700 personnes à 5 800 en 2004. De 600 personnes en 2000, les flux d'entrées s'élevaient à 1 500 personnes en 2003 et 1 300 en 2004. La Finlande a doublé le nombre de migrants chinois installés, passant de 1 700 en 2000 à 2 600 en 2004. Quant à la Suède, en 2002, 1% de sa population étrangère était de nationalité chinoise et 1% des flux totaux de populations étrangères étaient maintenant constitués de Chinois. Il y a lieu enfin d'évoquer la présence de communautés chinoises de plus en plus nombreuses au sein des Etats européens de l'est, y compris parmi les nouveaux membres de l'Union Européenne. Depuis 1989, les pays d'Europe centrale et orientale sont devenus des espaces de transit et d'installation pour les migrants chinois. La Hongrie a été un précurseur dans l'accueil de ces populations. Leur nombre y est passé de zéro en 1980 à 11 621 en 1990 et à 27 330 en 1991. En 2000, la communauté chinoise recensée comportait 5 800 personnes et en 2004, 6 900. La Tchéquie, la Pologne et la Slovénie ont également connu l'arrivée de ressortissants chinois. En Russie, leur présence semble être massive : il y aurait eu à la fin des années 1990 entre 200 000 et 450 000 Chinois. Et aujourd'hui, c'est le continent africain qui devient l'un des principales destinations de la migration chinoise...

Concernant un nombre croissant d'individus, ainsi que des lieux géographiques différents, voir pionniers, la migration chinoise s'est également considérablement diversifiée dans sa composition. Les hommes, traditionnellement pionniers et migrants économiques, sont aujourd'hui concurrencés par une migration et une mobilité croissante des femmes chinoises. C'est un constat général d'abord issu de l'observation directe sur le terrain et par les conclusions de précédentes études. Les ressortissantes de la R.P.C. n'apparaissent pas, jusqu'à présent, dans les dénombrements officiels effectués par les Etats européens de leurs flux ou stock de population immigrée chinoise. Leur présence croissante semble participer à une volonté de changements de cette situation. Dans les derniers rapports de l'OCDE sur les tendances des migrations internationales, certaines données chiffrées concernant la population chinoise font apparaître la part occupée par les femmes. Ainsi, aux Pays-Bas, en 2002 il y avait 6 700 femmes sur un total de 11 200 individus. Ce chiffre est passé à 7 500 en 2003 pour 13 300 personnes et

¹⁰ Chiffre OCDE, Rapport 2006, 62.1 milliers

¹¹ Carine Guerassimoff, (dir) (2003), *Migrations chinoises en Europe*, Dossier Spécial, *Migrations Société*, Vol.15, n°89, septembre-octobre 2003.

enfin en 2004 à 8 400 femmes pour 14 700 personnes. En 2002, l'Irlande avançait le chiffre officiel total de 5 800 ressortissants chinois, dont 2 400 femmes. En Finlande, les femmes chinoises représentaient environ la moitié des effectifs comptabilisés : 1 100 pour 2 100 en 2002, 1 200 pour 2 400 en 2003 et 1 400 pour 2 600 en 2004. Au Portugal, la présence féminine chinoise officiellement comptabilisée était de 3 100 personnes en 2002 (pour 8 300), de 3 300 l'année suivante (pour 8 700) et enfin de 2 500 en 2004 (pour 9 200). Quant aux chiffres établis pour l'Espagne, ils font état de 20 200 femmes en 2002 (pour 45 800), de 24 700 en 2003 (pour 56 100) et enfin de 32 400 en 2004 (pour 71 900). Malheureusement, aucun décompte concernant la population féminine chinoise n'a été publié pour la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne¹².

L'accroissement quantitatif des flux migratoires chinois, la diversification des lieux d'implantation ainsi que des profils socio démographiques des migrants chinois (qualifiés, commerçants, étudiants...) est aujourd'hui d'autant plus « facilités » que l'émigration a toujours été et est à nouveau perçue par les autorités de l'Etat de départ comme des atouts économiques, politiques et sociaux importants.

-Le renouvellement des perspectives transnationales de la Chine

Si dès 1978 et le lancement des politiques de réformes et d'ouverture, les autorités de Pékin se sont tourné vers les communautés chinoises formant la diaspora chinoise, trente après ce sont les nouveaux émigrés (les *Xin Yimin*) qui sont l'objet de toutes leurs attentions, et ce avec des attentes économiques, politiques accompagnées de perspectives de succès plus importantes qu'auparavant. Dans le cadre de la politique de modernisation et d'ouverture, le gouvernement, sous la houlette de Deng Xiaoping, lance un appel au patriotisme des « Chinois d'outre-mer », pour qu'ils soutiennent la modernisation économique et sociale du pays¹³. La Chine renouait ainsi avec une politique dont les prémisses datent de la fin du XIX^e siècle. A partir des années 1980, la participation des *Chinois de la Diaspora* au développement économique du continent chinois est indéniable, mais force est de constater que la politique de retour (virtuelle comme réelle) initiée par les autorités chinoises au début des années 1980 n'eut que très peu de succès auprès d'une population, il est vrai, depuis longtemps assimilée, attachée à leurs pays et n'ayant parfois plus de relations avec la Chine depuis plusieurs générations. L'échec ne sera que partiel. Au cours des deux dernières décennies, la politique migratoire de relations de la R.P.C. avec les Chinois d'outre-mer et les mesures qui l'accompagnent vont peu à peu s'adresser plus particulièrement à deux catégories d'entre eux : les ressortissants chinois (les *Huaqiao*) dont le nombre était estimé en 2003 approximativement à plus de 2 millions de personnes¹⁴ et les nouveaux *Huayi* (personnes ayant migré après 1978 et ayant changé récemment de nationalité).

Comme l'espérait les autorités chinoises à la fin des années 1970, le changement de politique à l'égard des Chinois d'outre-mer a effectivement amené leurs familles, leurs clans, et leurs villages d'origine à renouer des liens. Dans les zones traditionnelles d'émigration, les *Qiaoxiang*, des provinces du Guangdong, du Fujian et du Zhejiang, cela permit aux réseaux migratoires, parfois très anciens, d'amorcer des nouveaux flux de départs et de reconstruire une économie de la migration. Après avoir soutenu le regain des flux migratoires en provenance des provinces du sud, les autorités chinoises vont faire en sorte de faciliter celles des étudiants auxquels il faut ajouter aujourd'hui celui des personnes qualifiées et très qualifiées. Selon un rapport de l'UNESCO, il y aurait eu 380 000 étudiants chinois envoyés outre-mer à la fin de l'an 2000, ce qui représenterait la part la plus importante des 1.6 millions d'étudiants à l'international. Le départ des personnes plus qualifiées, puis de l'ensemble de la population chinoise a été rendu possible (y compris celle des provinces du Nord-est) par la libéralisation de la politique d'émigration des autorités. La « Loi de la R.P.C. sur le contrôle des sorties et des entrées des citoyens », entrée en vigueur le 1^{er} février 1986, a élargi à l'ensemble des citoyens la possibilité d'avoir un passeport, à la condition qu'ils puissent fournir une lettre d'invitation et la preuve d'un soutien logistique et financier à l'étranger. Entre 1992 et 1994, un nouveau pas dans la libéralisation des mouvements de personnes est franchi : la Chine décide que toute personne ayant déjà obtenu un passeport et séjourné à l'étranger pourra conserver le document et repartir sans autorisation. En 1999, puis en mars 2000, les autorités décident que toute personne pouvait faire la demande d'un passeport en présentant une lettre d'invitation et une offre d'emploi. La lettre d'invitation n'est plus nécessaire depuis 2002. La même année, quatre zones géographiques pilotes, toutes situées dans le Guangdong, permettent à

¹² OCDE, *Perspectives des migrations internationales-Rapport annuel 2006*, OCDE-SOPEMI, 2006, 343 pages.

¹³ Guerassimoff, Carine, *L'Etat chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*, Paris, L'harmattan, Coll. Logiques Juridiques, 1997, 343 pages.

¹⁴ Hong, Liu, « New Migrants and the Revival of Overseas Chinese Nationalism », *Journal of Contemporary China*, vol.43, n°14, Mai 2005, pp.291-316, page 295.

leurs résidents de faire une demande de passeport sur simple présentation de la carte d'identité. L'expérience a été étendue depuis à tous les résidents des grandes villes et bourgs¹⁵.

La libéralisation des conditions légales de circulation des ressortissants chinois, couplé aujourd'hui à l'augmentation du niveau de vie d'une partie de la population, a créé des conditions favorables au développement d'un véritable marché économique de la mobilité internationale rassemblant une multitude d'acteurs, d'entreprises évoluant au sein d'un cadre légal peu formalisé. Ces structures peuvent être des agences de voyages, des écoles de langues, des agences d'emploi à l'étranger ou des entreprises d'imports export. Ils proposent des services divers allant de l'obtention des documents administratifs à achat des billets d'avion, et parfois à la proposition d'emploi. Certaines sont installées légalement (avec autorisation), et n'exercent que ce type d'activité. Mais, comme dans tout économie où la demande dépasse l'offre, il existe aussi un important secteur informel, voir bien sûr criminel. De telles pratiques peuvent être facilitées par l'existence fréquente de phénomène de corruption. Néanmoins, à l'exception des agences de placement de travail à l'étranger, plus contrôlés par les autorités du fait des taxes prélevées, les autres services ne fournissant officiellement que l'assistance au voyage. L'émergence et la croissance de ce marché sont accompagnées par/et alimentent la production et la diffusion de l'information migratoire, parfois partielle et partiale. Cette dernière se cumule avec celle associée à l'ouverture de la Chine sur les autres sociétés. Le contexte général dans les centres urbains permet ainsi de pouvoir concevoir l'idée d'un ailleurs.

En levant les contrôles et les obstacles légaux et politiques à la mobilité internationale (comme interne) de la population chinoise, les autorités ont largement contribué à l'expansion des flux dont elles attendent aussi en contre partie des retombées en termes économiques et politiques. L'objectif des autorités reste, comme auparavant, de capter au bénéfice de la Chine, les capitaux et le savoir-faire des nouveaux *Huaqiao* et *Huayi*. Les nouveaux émigrés n'ont pas, en général, les capitaux nécessaires¹⁶. C'est donc en priorité l'utilisation de leur savoir-faire que les autorités ont d'abord cherché à obtenir. Elles ont pour cela peu à peu favorisé la circulation des nouveaux migrants, notamment des plus qualifiés, en leur offrant de bénéficier de « cartes vertes », passeports à entrées multiples¹⁷, en plus de divers privilèges économiques et sociaux. Le slogan « *rentrer pour servir la patrie* » (*Huiguo fuwu*) se résume bientôt à « *servir la patrie de l'étranger* » (*waiguo fuwu*) : le retour physique et surtout définitif n'est plus requis¹⁸. Outre le savoir-faire et les réseaux économiques que représentent les *xin yimin*, les autorités chinoises espèrent continuer avec les nouveaux émigrés, qualifiés ou non, à bénéficier de leurs actions économiques spontanées telles que l'envoi de remises à leurs familles ou la réalisation de dons (investissements de prestige).

L'intérêt économique que représentent les *Xin Yimin* pour la Chine n'a d'égal aujourd'hui que celui que les autorités chinoises trouvent à exporter, au sein des nouvelles communautés émigrées, leurs préoccupations politiques nationales et internationales. On peut ainsi citer le dossier de la réunification de Taiwan, pour lequel le soutien des communautés émigrées est régulièrement demandé. L'entrée de la Chine au sein de l'OMC, l'organisation ou la participation financière à l'organisation des jeux olympiques ne sont que quelques domaines pour lesquels les autorités chinoises ont sollicité les communautés émigrées. Si officiellement le gouvernement suit une politique de non-ingérence au sein des communautés chinoises résidant à l'étranger, de promotion de l'intégration et de l'assimilation, les actions en faveur de la pérennisation des relations semblent aujourd'hui se multiplier, légitimées par le nombre croissant de ressortissants chinois à l'étranger. Les trois piliers traditionnels de l'action de la Chine en faveur du maintien des liens avec les émigrés ont ainsi, peu à peu, retrouvé une place importante : le soutien à la création et à l'organisation des associations (aussi bien de type géographique que généraliste), les médias et l'éducation en langue chinoise, domaine dans lequel Pékin a aujourd'hui repris les devants sur Taiwan en Europe. Enfin, les autorités chinoises sont amenées à présent à intervenir plus directement en faveur de la protection des intérêts des communautés chinoises expatriées, comme ce fut le cas lors des événements de Milan en 2007.

¹⁵ Xiang, Biao, « Emigration from China : a sending country perspective », in Lascko, Franck (ed.), *Understanding Migration between China and Europe, International Migration, Special Issue 1/2003*, n°3, vol.41, pp.21-46, page 26.

¹⁶ Lever-Tracy, Constance ; Ip, David ; Tracy, Noël, *The Chinese Diaspora and Mainland China. An Emerging Economic Synergy*, Londres, Macmillan, 1996, 325 pages.

¹⁷ Dès 1992, le gouvernement chinois met en avant la possibilité pour ces étudiants de maintenir une liberté de mouvement. Une circulaire du 20 août 1992 « *garantit aux Chinois étudiants à l'étranger la liberté d'entrer dans le pays et d'en ressortir, s'ils ont un passeport valide et le visa nécessaire pour entrer à nouveau dans le pays étranger* ». « *Encouragement au retour des étudiants chinois à l'étranger* », *Beijing Information*, n°35, 31 août 1992, pp.6-7, page 6.

¹⁸ Cheng, Xi, *Dang dai zhongguo liuxuesheng yanjiu [Recherches sur les étudiants chinois à l'heure actuelle]*, Hong Kong, Xianggang Shehui Keshui Shubanshi Youxiangongsi, 2003, 298 pages.

Les mobilités actuelles des femmes originaires de la R.P.C. sont insérées, générées et soutenues par un contexte favorable à la fois à la féminisation des flux de main d'œuvre et à la circulation des ressortissants chinois. Néanmoins, l'environnement migratoire n'explique pas à lui seul les causes de la migration actuelle des femmes chinoises. Dans bien des cas et comme pour de nombreuses migrantes, le départ et le projet de migration répondent à un ensemble de contraintes.

B. Il leur « fallait » partir

Au niveau meso et micro de l'analyse (individu), il est difficile de distinguer clairement qu'elle est la raison première de l'émigration du fait de l'étroite synergie des différents motifs. De manière générale, le projet migratoire des femmes chinoises rencontrées s'inscrit dans un collectif familial (1). Il est conçu comme une réponse à des préoccupations économiques et sociales (2), mais aussi individuelles et personnelles (3).

1. Des stratégies¹⁹ familiales

-Un projet collectif

Même si les femmes chinoises migrent seules, même si elles ne sont pas originaires de lieux de tradition migratoire, elles ont tendance à être envoyées à l'étranger. C'est un moyen pour l'unité familiale de maintenir, d'accroître ou de changer les conditions économiques, sociales, culturelles de la situation de l'ensemble des membres qui la composent. Il est rare de rencontrer une femme (ou un homme) qui n'ait pas « calculé » auparavant les bénéfices et les risques potentiels du projet avec l'ensemble de la famille. Une telle démarche qui se rencontre de manière courante pour les personnes issues des zones de migrations traditionnelles reflète la logique de co-assurance qui lie migrants et non migrants, développée et analysée par les théoriciens de la Nouvelle Economie de la Migration²⁰. La migration des femmes chinoises se fonde ainsi sur une série de contrats, implicites et explicites, entre elles et leurs familles (non migrants).

L'insertion collective du projet migratoire présente des différences selon que les femmes appartiennent ou non à des zones de migration culturelle. On constate pour les migrantes du Zhejiang ou du Fujian que le projet est intimement lié à la vie familiale, sociale et économique qui se déroule sur plusieurs espaces géographiques : ici et là-bas. Les épouses devront rejoindre leurs conjoints alors que les célibataires devront convoler avec un compatriote établi à l'étranger. Certaines pourront être envoyées outre-mer pour parfaire leur expérience de la vie en rejoignant des membres de la famille²¹. L'une des manifestations les plus probantes de ces entreprises collectives réside dans la constitution de migration en chaîne, dont les maillons sont essentiellement formés par des membres de la famille proches ou éloignés. Pour les femmes n'appartenant pas à de tels espaces, et au premier stade chronologique de la migration, le projet collectif se conçoit essentiellement en fonction du contexte et des besoins familiaux en Chine. On a pu néanmoins constater que le nombre de migrantes de ces provinces ayant aujourd'hui un contact préalable a considérablement augmenté, amenant une certaine unification de l'espace migratoire parcouru. Certaines disent qu'elles ont préalablement discuté des possibilités offertes dans les zones d'arrivée avec leurs sœurs, tantes, frères, maris ou amis déjà présents en Europe. On peut ainsi voir se dessiner les prémices de la constitution de chaîne migratoire. Une autre manifestation probante du caractère collectif du projet migratoire réside dans les liens maintenus après le départ. Ils sont essentiellement familiaux. La majorité des femmes, notamment provenant des provinces du nord et du centre sont mariées et la plupart ont des enfants. D'après de nombreux témoignages, ces derniers demeurés en Chine sont bien souvent à l'origine du projet migratoire (y compris pour les raisons économiques). Ils en sont les premiers bénéficiaires. Les femmes, comme les hommes, envoient des remises à leurs familles à la fois pour rembourser les dettes, mais aussi pour faire vivre ou améliorer les conditions de vie des membres du foyer. Il est évident que ces considérations « stratégiques » s'imposent de manière unilatérale dans les foyers où les femmes assument seules les différentes charges. Le caractère collectif et familial des projets

¹⁹ Nous considérons les migrantes comme des acteurs rationnels, agissant au sein d'un système de contraintes et de marges plus ou moins importantes de liberté : nous désignons ainsi par stratégie leurs actions par rapport à cet environnement. La stratégie en question n'est pas forcément conscientisée, intentionnelle pour la migrante et n'anticipe pas systématiquement l'ensemble des conséquences de son projet.

²⁰ Christophe Guilmoto ; Frédérique Sandron « Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement », *Economie rurale*, 1999, (252), pp. 47-54.

²¹ C'est ainsi que Lee Show-Chun décrit les raisons qui expliquent le départ de l'une des migrantes qu'elle a rencontré : « Lorsqu'ils ont appris que Lin-Lin partait pour la France, les parents de Mai, l'une de ses amies, l'ont poussée à partir avec elle. Ils souhaitaient qu'elles puissent ainsi mûrir et s'affirmer ensemble ». Lee Show-Chun, « Ma vie est mon vidéoclip préféré », *Hommes & Migrations*, Dossier spécial, *Chinois de France*, n°1254, mars-avril 2005, pp.91-102, page 93.

migratoires féminins semble aujourd'hui d'autant plus probant que le foyer occupe à nouveau un rôle majeur pour les individus qui le composent.

-L'utilité économique retrouvée des foyers élargis

Pendant toute la période communiste, l'Etat a pris en charge les besoins primaires économiques, sociaux et culturels des individus et de leurs familles tant dans leur organisation, leur financement que leur allocation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Comme dans toute société libérale, les individus doivent pourvoir par eux-mêmes à leurs besoins éducatifs, sanitaires ainsi qu'en matière d'emploi, de logement et de retraite. Les restructurations économiques et sociales qui accompagnent l'introduction et le fonctionnement d'un mode de production et de consommation capitaliste exacerbent, pour beaucoup de personnes, les situations d'incertitude et de risques. L'Etat chinois n'a pas (ou pas encore) mis en place des filets sociaux susceptibles d'alléger les charges des personnes (aide au logement, retraite, santé, aide à l'emploi). Dans ce contexte, et pour tenter de limiter les conséquences des bouleversements, les individus se sont retournés vers des structures familiales : le foyer élargi, premier soutien économique et social des individus chinois depuis plusieurs siècles au sein duquel les femmes ont occupé et occupent souvent des places « utilitaires »²². L'ensemble des recherches sur l'évolution économique et sociale de la Chine au cours des dernières décennies souligne l'importance retrouvée des structures familiales chinoises classiques et des valeurs qui la sous-tendent : famille élargie, clans, organisation hiérarchisée et patriarcale des relations inter et intra membres, dynamisme retrouvé du culte des ancêtres²³. Les situations d'insécurité seront ainsi exacerbées dans le cadre d'un foyer monoparental où la femme se retrouve cheffe de famille avec un ou des enfants, car dans l'absolu les stratégies de survie familiale mettent en commun l'ensemble des ressources amenées par les différents membres. Bien souvent, elles auront et ont aussi à assumer les besoins de leurs propres parents. L'Etat et les autorités ont participé de manière non négligeable à la résurgence de l'importance économique des foyers : ces unités ont été les premières, et les seules au regard de la loi, à pouvoir produire et vendre de manière privée²⁴.

La migration devient un moyen, une stratégie pour l'unité familiale de faire face aux nouvelles obligations qui incombent à chacun des membres pour atténuer ou éradiquer l'insécurité et faire prospérer le foyer. Si comme pour les hommes, les femmes partent dans le cadre d'un projet collectif porté par les obligations liées au foyer, il s'agit cependant de stratégie migratoire genrée.

-Une stratégie migratoire genrée

Le caractère genré des stratégies migratoires mises en œuvre par les femmes se décline différemment en fonction de leur provenance. Dans le cadre des migrations féminines du Zhejiang et du Fujian, on assiste à une véritable réallocation des ressources humaines (femmes) entre des foyers familiaux. De telles pratiques ont retrouvé, ces dernières années, une nouvelle recrudescence en Chine même²⁵. La résurgence de l'importance économique des foyers, lieu de production ou soutien économique des membres, contribue à faire, à nouveau, des épouses et donc du mariage des filles, un moyen d'allouer entre les familles une main d'œuvre supplémentaire, gratuite et multifonctionnelle. Cette vision des femmes et des épouses en tant que ressources sera d'autant plus prégnante si les foyers abritent dans le même temps des unités économiques, ce qui est pratiquement toujours le cas au sein des structures des migrations culturelles²⁶.

²² Mark Selden, «Families Strategies and Structures in Rural North China», in Deborah Davis; Stevan Harrell (eds.), *Chinese Families in the Post Mao Era*, Berkeley: University of California Press, 1990, XIV, 514 pages. Gates Hill, *China's Motor: A Thousand Years of Petty Capitalism*, Ithaca: Cornell University Press, 1996, 326 pages.

²³ Au début du XX^e siècle, le Mouvement pour le Renouveau de la Culture a largement critiqué la famille chinoise patriarcale dominée par les préceptes confucéens comme étant le principal obstacle au développement et à l'épanouissement individuel. L'organisation confucéenne de la famille était critiquée pour développer une mentalité d'esclave, perpétuer les hiérarchies générationnelles et de genre et monopoliser la loyauté des personnes au détriment d'un intérêt social et national plus large. Cette conception reposait pour les réformateurs chinois sur une importante et injuste division genrée du travail domestique au sein de l'unité familiale. Elle était synonyme de l'absence de modernité. Tout au long du XX^e siècle, la conception élargie et confucéenne de l'unité familiale ainsi que de son organisation va peu à peu s'éroder. La famille nucléaire est devenu aujourd'hui le modèle urbain dominant. Susan L. Glosser, *Chinese Vision of Family and State. 1915-1953*, Berkeley: University of California Press, 2003, XXI-275 pages.

²⁴ Ole Brunn, *Business and Bureaucracy in a Chinese City: an Ethnography of Private Business Households in Contemporary China*, Berkeley: University of California, Institute of East Asian Studies, 1993, 273 pages.

²⁵ Gates Hill, *China's Motor: A Thousand Years of Petty Capitalism*, op.cit. Cf. en particulier Chapitres 10 et 11.

²⁶ Li Zhang, *Strangers in the City. Reconfigurations of Space, Power and Social Networks within China's Floating Population*, Stanford: Stanford California Press, 2001, 286 pages, cf. en particulier Chapitre 5, pp. 115-136.

On peut qualifier la migration des femmes originaires des autres espaces de stratégie de diversification des ressources du foyer en permettant de minimiser l'ensemble des risques liés à ce type d'entreprise. Le choix des femmes comme migrants pionniers correspondrait à la conjoncture de plusieurs facteurs ou raisons genrées, réelles ou imaginées. A la totale absence de perspectives économiques et sociales pour ces femmes en Chine répondrait une situation inverse à l'étranger. Par contre, les hommes restés sur place, y compris ceux ayant perdu leurs emplois, auraient plus d'opportunités en Chine qu'à l'étranger. L'échec potentiel des projets migratoires féminins reste perçu comme moins grave que celui des hommes : il ne remettrait pas en cause la place et l'image de la femme au sein des foyers²⁷. Enfin, l'âge plus avancé des femmes choisies pour migrer correspond à une étape charnière dans leur rôle de mère-nourricière. Les enfants ont atteint un âge où ils sont perçus comme plus autonomes. Ils demanderaient moins de soins maternels quotidiens. Par contre, leurs besoins matériels (éducation, constitution de dot), jugés fondamentaux pour bâtir leur avenir et par conséquent celui de l'ensemble de la famille, deviendraient prioritaires. Il est évident que ces considérations s'imposent de manière unilatérale dans les foyers où les femmes assument seules les charges familiales. La mise en oeuvre par les femmes et à travers les femmes du projet collectif migratoire rejoint très rapidement les motifs économiques.

2. Des motivations économiques

-Des migrantes marginalisées professionnellement en Chine

Trouver un meilleur emploi, ou tout simplement trouver un travail pour accroître les revenus, en diversifier les origines, afin d'améliorer la situation économique de la famille demeurée en Chine ou résidente en Europe reste le principal objectif des migrantes chinoises présentes dans cette étude. La réalisation de cet objectif se décline différemment (moyen/perception/réalisation) pour les femmes des autres provinces que pour leurs consœurs du Zhejiang ou du Fujian. Pour les premières, il s'agit de trouver un travail salarié, si possible sur le marché de l'emploi du pays d'arrivée, puis d'envoyer suffisamment et régulièrement de l'argent à la famille. Pour les secondes, cet objectif se réalisera presque automatiquement par l'intégration économique en tant qu'employée d'une entreprise dirigée par un compatriote ou par un associé. Il se poursuivra par sa participation, en tant qu'épouse généralement, à la création ou à la gestion d'une activité économique indépendante.

Mais dans tous les cas, ces femmes ont en commun de pas avoir pu en Chine trouver une issue professionnelle satisfaisante. Le nombre de migrantes rencontrées lors de nos enquêtes n'ayant eu aucun voire peu ou plus de contacts avec le marché de l'emploi chinois est passé de 77 personnes dans l'échantillon MiRe à 178 personnes pour les questionnaires 2006-2007. Parmi elles, il y avait une étudiante, 16 se sont déclarées femmes au foyer, huit étaient retraitées, 12 ont dit exercer des petits boulots, 51 se disaient sans emplois et 90 se déclaraient *Xiagang* (perte d'emploi dans une entreprise publique ou collective tout en demeurant officiellement inscrites comme personnel). Pour l'ensemble des femmes, les emplois exercés alors étaient fortement genrés, peu qualifiés et très précaires. Cet échantillon nous semble être le reflet de la situation de la grande majorité des femmes sur le marché de l'emploi chinois actuel. Elles sont ou ont été les premières à subir les conséquences des restructurations économiques.

-Des victimes des réformes économiques

Dans les provinces du nord de la Chine, les grandes métropoles, mais aussi de plus en plus dans les grandes villes des provinces de l'intérieur, beaucoup de femmes sont licenciées ou bien ne sont plus rémunérées par leur entreprise (*Xiagang*). Le Liaoning, le Jilin, la province spéciale de Tianjin, mais aussi le Shandong, connaissent d'importants bouleversements structurels, économiques et sociaux. Depuis 1949, les plus importantes industries, entreprises d'Etat ou collectives, y étaient concentrées. Elles étaient les principaux employeurs de la population. Les réformes économiques ont introduit la restructuration massive des secteurs industriels. Elles ont entraîné la fermeture ou la réorganisation (privatisation) des entreprises, accompagnées par la mise au chômage d'une large partie des ouvrier(e)s et des cadres²⁸. Comme au sein d'autres économies sujettes à des crises importantes, les femmes sont les premières victimes des changements, et ce de manière plus importante que les hommes. Ouvrières ou cadres, elles sont en général mises au chômage avant les hommes. Elles sont appelées à prendre leur retraite plus tôt que ces derniers afin de laisser les emplois restants à une main d'œuvre masculine ou une main d'œuvre plus

²⁷ Cette perception se constate de manière « universelle ». Morokvasic Mirjana, « Emigration des femmes : suivre, fuir ou lutter », in Vershuur Christine, Reysoo Fenneke., (dir.), *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, l'Harmattan, Paris, Genève, 2005, pp.55-65.

²⁸ Jean-Louis, Rocca, *La Condition chinoise : Capitalisme, mise au travail et résistances dans la Chine des réformes*, Paris, Karthala, 2006, 327 pages.

jeune et moins coûteuse. Les mises à la retraite anticipée interviennent entre 45 et 50 ans. Les femmes d'âges moyens, ou plus âgées, sont considérées comme la main d'oeuvre la plus superflue. En Chine, comme dans d'autres économies socialistes, la situation de l'emploi des femmes s'est aggravée brusquement du fait également de la nature des emplois qu'elles occupaient dans les entreprises publiques ou collectives. Les services sociaux (crèches, cantines, services de santé, école, logement etc.) attachés aux anciennes unités de travail (*danwei*) des entreprises employaient majoritairement des femmes. Leur disparition, alors que l'entreprise continue parfois de fonctionner, a entraîné la perte de leur emploi²⁹.

L'espoir de retrouver du travail est également très mince. Si les femmes licenciées apparaissent à l'époque de leur embauche, et dans leurs activités professionnelles, comme qualifiées, leurs acquis sont aujourd'hui largement insuffisants sur un marché de l'emploi, étroit et devenu aussi concurrentiel et exigeant que peut l'être celui de toutes les économies libérales. Elles apparaissent aussi, ou se sentent, trop vieilles pour entreprendre une nouvelle formation, lorsque de telles possibilités existent.³⁰ Commence alors une spirale de descente sociale et professionnelle qui semble malheureusement commune à beaucoup d'entre elles. Ouvrières ou cadres au sein d'une entreprise d'Etat ou collective, elles deviennent dans un premier temps *Xiagang* : elles demeurent enregistrées dans les entreprises, mais ne travaillent plus et finissent par ne plus être payées. Elles tentent alors de trouver un autre travail. Absence de qualifications suffisantes, raréfaction de l'offre générale d'emploi, concurrence d'une main d'oeuvre féminine rurale plus jeune et moins chère, elles ne trouvent pour la plupart que des petits boulots. Ces seconds emplois ont une forte connotation genrée : ils se situent au sein des secteurs de services à la personne et des loisirs. Ils concernent essentiellement des activités d'hôtesse de bars, de femmes de ménage, de masseuses, de coiffeuses. Ils sont ingrats, mal rémunérés et n'offrent aucune garantie. Bien souvent, ils les obligent à migrer dans une autre ville. L'absence de perspectives d'emploi salarié les conduit à tenter d'ouvrir un petit commerce qui n'est bien souvent qu'un étal présentant quelques babioles. Outre le fait que ces activités ne rapportent que très peu de revenus, il est bien souvent soumis à des pratiques que ces femmes ne peuvent suivre : il faut s'acquitter de taxes, de pots de vins divers afin d'obtenir les licences nécessaires auprès des autorités. Finalement, nombre d'entre elles se retrouvent sans emploi, sans revenus et demeurent dans leur foyer. Parmi elles, certaines « choisissent » alors d'exercer « le plus vieux métier du monde ».³¹

La situation de ces femmes, marginalisées professionnellement, ne semble pas pouvoir trouver en Chine de solutions immédiates. La détérioration du marché de l'emploi féminin semble, ces dernières décennies, s'être généralisée à l'ensemble de la population féminine des milieux urbains et semi urbains, c'est-à-dire qu'elle concerne aussi les jeunes femmes entrant sur le marché de l'emploi, y compris les plus qualifiées. Enfin, les conséquences de la crise économique et financière actuelle (fermeture par centaine d'entreprises) ne feront qu'accentuer et aggraver ces tendances. Pour les femmes migrantes, la réduction importante des perspectives professionnelles et économiques en Chine, entre de manière certaine dans les origines de leur projet. Mais, on peut constater également que ces facteurs s'entremêlent à des causes que les migrantes présentent comme plus individuelles et personnelles.

3. Des motivations de « genre »

Les motivations intimes, personnelles, invoquées par les migrantes pour expliquer leurs départs peuvent être analysées et qualifiées en terme de genre car elles trouvent leurs origines dans les évolutions en cours de la conception de la place de la femme au sein de la société chinoise.

-La migration, une « solution » à des problèmes personnels

Les femmes rencontrées, en particulier celles originaires des régions du nord ou du centre, s'avèrent fréquemment être en situation de rupture conjugale ou sentimentale. On trouve parmi elles le plus grand nombre de divorcées : elles étaient au nombre de 45 dans le panel de 2000 (panel MiRe), soit 9% du total et 74 dans l'enquête

²⁹ Antoine Kernen, *La chine vers l'économie de marché : les privatisations* à Shenyang, Paris, Karthala, coll : CERI recherches internationales, 2004.

³⁰ Ce sentiment est d'ailleurs prégnant puisqu'une fois arrivées dans les pays de destination, elles ne peuvent concevoir que difficilement d'entreprendre une reconversion ou bien une formation.

³¹ Yingying Huang ; Suiming Pan, *Current Job Mobility of Brothel-Based Women Sex-Workers in Northeast China-From Xiagang (lays-off) to Sex Workers*, Hong Kong : Asia Monitor Resource Center & Ti Zeng, 2004, 21 pages. Ce travail est d'autant plus intéressant qu'il concerne les principaux lieux d'origine des migrantes chinoises qui exercent aussi des activités de prostitution en France.

2006-2007, soit 17%³². Quant aux femmes mariées, elles font souvent état de mésentente conjugale grave et de séparation de fait d'avec leurs conjoints. Ce contexte leur permet, ou accroît, leur volonté, d'envisager un projet migratoire. Le départ est une alternative au divorce, parfois plus difficilement concevable pour ces générations. C'est aussi un moyen de préserver, temporairement, les enfants. Souvent, le divorce interviendra pendant la période de migration. Quant à celles qui ont déjà divorcées en Chine ou se sont séparées de leur conjoint, migrer s'avère parfois être d'une encore plus grande nécessité : séparées de leurs conjoints, elles font face à une précarisation matérielle aggravée par la perte ou l'absence d'un emploi. Partir est ainsi un moyen d'échapper à une situation personnelle difficile.

Mais, c'est aussi bien souvent un espoir de reconstruire une vie personnelle et sentimentale plus agréable. De manière quelque peu contradictoire, *a priori*, la migration reste, quelque part, associée au souhait d'une vie conjugale meilleure. Outre des attentes sentimentales évidentes, le mariage demeure pour elles, malgré tout, la solution à la précarisation et à l'insécurité, y compris dans le pays d'arrivée³³. C'est aussi la meilleure possibilité d'ascension économique et sociale³⁴. L'association migration-mariage est d'ailleurs, souvent, directement à l'origine de la venue de jeunes filles du Zhejiang envoyées à l'étranger pour convoler avec un compatriote. Le désir de trouver l'âme sœur est également présent et récurrent parmi les autres migrantes, y compris parmi celles s'adonnant à des activités de prostitution pour survivre³⁵. À côté du mariage, la migration peut également permettre à d'autres femmes de se réaliser et d'améliorer leur situation personnelle au sein de leur famille. En effet, pour les migrantes mariées ou sur le point de l'être, et dont l'époux ou le futur époux est présent, la mobilité internationale semble constituer un moyen non négligeable d'améliorer leur position sociale au sein du foyer en ayantplusieurs enfants et notamment un ou des fils, ce que ne leur permet pas aujourd'hui encore la politique de l'enfant unique en Chine, même si cette dernière a été assouplie³⁶. Ces aspirations présentées comme individuelles reflètent finalement les profonds changements qui affectent aujourd'hui la position, réelle ou imaginée, de la femme dans la société chinoise, ainsi que les rapports de genre qui en découlent.

-Entre affirmation individuelle et subordination familiale : la renégociation de la place des femmes dans la société

L'utilité économique retrouvée des familles élargies tend à se faire en partie au détriment des foyers nucléaires. Elle entraîne la renégociation des droits des femmes en leur sein et remet en cause leur place égalitaire dans l'institution maritale. Les gouvernements qui se sont succédé tout au long du XX^e siècle et jusqu'à nos jours, ont essayé de limiter l'existence des anciennes pratiques les plus préjudiciables aux femmes au sein du mariage : absence de droits civils et financiers, interdiction de divorcer, obligation de cohabiter avec d'autres épouses, répudiation, vente, mauvais traitements (y compris par les belles-mères³⁷). La période communiste a permis de généraliser les foyers nucléaires et a contribué à une distribution équilibrée des tâches domestiques et économiques

³² Pour une analyse en terme de génération des femmes chinoises prostituées en France cf. Liu Wei, *Nouvelle immigration et prostitution chinoise à Paris*, Paris: Mémoire Master 1, Département de Sociologie, Université de Versailles, 2005, non publié. *Ibidem*, *Les prostituées chinoises à Paris. Un regard identitaire et générationnel*, Paris: Mémoire Master 2, Département de Sociologie, Université de Versailles, 2006, non publié.

³³ Nicola Piper; Prapairat R. Mix «Does Marriage « Liberate » Women from Sex Work? Thai Women in Germany» in *Wife or Worker? Asian Women and Migration*, eds. Nicola Piper and Mina Roces, Oxford: Rowman & Littlefield Publishers, 2003, pp.53-71.

³⁴ Constance D. Clark, «Foreign Marriage, Tradition and the Politics of Borders Crossing», in Nancy N. Chen, Constance D. Clark and Suzanne Z. Gottschang (eds). *China Urban: Ethnographies of Contemporary Culture*, Durham: N.C. Duke University Press, 2001, pp. 104-122. Delia Davin, «Marriage Migration in China and East Asia», *Journal of Contemporary China*, Special Issue: *Gendering the Internationalization of Rural China* (II), pp. 83-95.

³⁵ C'est aussi ce qu'ont constaté dans leurs différentes enquêtes récentes Florence Lévy, Marylène Lieber, «Northern Chinese Women in Paris: The Illegal Immigration-Prostitution Nexus » *Social science information*, n° 4, 2008, 14 pages.

³⁶ L'importance des maternités ainsi que celle d'avoir plusieurs enfants dont un enfant mâle pour les femmes chinoises nous a été à plusieurs reprises présentées et confirmées par les personnes travaillant comme traducteurs, médecin, assistante sociale, personnel de crèche, personnel de PMI à Paris. Ces phénomènes sont aussi constatés en province et dans les autres Etats européens d'implantation des communautés chinoises comme l'Italie. Anne R. Tang, *Accouchement chez la femme asiatique (Etude de 88 cas au CHU de Rennes)*, Rennes : Mémoire, Ecole des Sages Femmes, 2000, 28 pages. Lisa Argnani; Stefania Toselli; Emanuela Gualdi-Russo, «Chinese Women in Italy-Menarche, Pregnancy and Maternity », *Collegium Antropologicum*, Vol. 28, n°2, décembre 2004, pp.885-890.

³⁷ L'organisation confucéenne des familles est ainsi largement remise en cause et en premier lieu les relations entre épouses et belle-mère : ces dernières trouvaient souvent en mariant leurs fils, une « servante » et un exutoire pour ce qu'elle-même avait enduré au cours de leur mariage. Ne vivant pratiquement plus sous le même toit, surtout pour les familles urbaines, ayant elles-mêmes connues une évolution différente de leurs aïeux, les mères des époux ne peuvent, ni ne veulent plus exercer, en général, ce type de tyrannie.

au sein des ménages. La position de la femme a évolué non seulement vers une conception personnelle, relationnelle et plus individuelle, notamment des relations entre les conjoints, mais aussi vers une forme sociale et économique de la propriété des biens plus restrictive, c'est à dire limitée aux deux époux. Aujourd'hui, ces acquis sont remis en cause. Les changements à l'œuvre ne sont cependant plus aussi facilement acceptés par les femmes que par le passé. Dans leurs diverses réponses, elles contribuent activement aux mutations des rapports de genre au sein des familles. Elles ont ainsi recours plus aisément au divorce. Ces dernières années, la moitié d'entre eux ont été initiés par les femmes qui avancent des raisons d'incompatibilité de caractère avec leurs conjoints, de perte de sentiments ou qui refusent la cohabitation avec des maîtresses. Si certaines expriment ainsi la recherche individuelle d'un meilleur accomplissement personnel³⁸, beaucoup sont obligées d'y recourir et aggravent leur désarroi psychologique par une précarisation matérielle.

Les évolutions sociales et économiques à l'œuvre aujourd'hui en Chine tendent à privilégier une position subordonnée de la femme, tant dans les cadres (famille élargie à nouveau plébiscitée) que dans la distribution des droits. Ces propensions s'expriment et alimentent une *nouvelle* vision de la féminité qui oscille entre définition patriarcale, machiste et individualité. L'ère maoïste correspond à une éradication totale des critères de la féminité telle que pensée et imaginée par la société féodale chinoise ou par les sociétés industrialisées occidentales. Mais, cette vision et les mesures mises en œuvre pour atteindre une égalité homme-femme « parfaite » ont été finalement jugées trop excessives par beaucoup de femmes et d'hommes. Elles ont amené à négliger, voire à nier les spécificités des femmes, leurs expériences en tant que fille, mère et épouse³⁹. La position maoïste est dénoncée comme ayant éradiqué toute notion de genre...et ses excès ont contribué à la réapparition rapide, après son effondrement, de notions contraires ainsi que des démesures inverses (femme-objet).⁴⁰ Aujourd'hui, la place de la femme au foyer et sa fonction de mère sont (re)devenues, ou sont à nouveau perçues, comme centraux. La phrase « *femme vertueuse et bonne mère* », en vogue au début du XX^e siècle, connaît un engouement non négligeable tout comme l'idée qui positionne la femme comme la première responsable du développement sanitaire et de l'éducation morale des enfants. L'évolution des cadres familiaux, la remise en cause des droits des femmes au sein de ces structures et la redéfinition de l'image de la féminité en Chine sont autant de manifestations des profonds changements affectant à nouveau le(s) rôle(s) féminin au sein des familles. Associée à la diminution des possibilités d'indépendance économique, ces évolutions contribuent aussi à modifier le(s) signification(s) conférée(s) au mariage et au rôle procréatif de la femme en Chine et en migration.

-Epouse et mère : la réallocation des ressources humaines féminines

Sans nier la prégnance des sentiments dans le mariage des jeunes chinoises, ainsi que la liberté de choix du conjoint, on ne peut que souligner, et de nombreuses études tendent à le confirmer, que ce dernier obéisse de manière individuelle comme collective (pour les familles) à des préoccupations d'ascension sociale et économique. Cela corrobore l'idée que bien souvent le mariage des jeunes femmes contribue à une réallocation des ressources humaines, ce que nous avons d'ailleurs constaté dans le cadre des flux des femmes des zones de migration traditionnelle. Il s'agit à la fois d'une redistribution en terme d'apport de main d'œuvre (travail) et en terme de renouvellement de main d'œuvre (enfanter). Les filles et les femmes adhèrent aujourd'hui à l'importance de la vision utilitaire des liens existants entre femmes et famille. Beaucoup d'entre elles envisagent le mariage comme une obligation sociale⁴¹ et une nécessité économique : elles le perçoivent comme une perspective d'ascension sociale. Ce conditionnement social est renforcé et s'explique par l'absence croissante de perspectives économiques (notamment sur le marché de l'emploi), indépendantes, offertes aux femmes, y compris pour les plus qualifiées.

La valeur économique et l'importance stratégique du mariage se manifestent en premier lieu par l'accroissement des coûts qu'il engendre pour les femmes, les hommes et les familles. Corollaires d'une vision et d'une réalité utilitariste du mariage et des femmes, les pratiques des transactions financières et matérielles

³⁸ Xiong Yu «The Status of Chinese Women in Marriage and the Family», in Jie Tao; Bijun Zheng; Shirley Mow (eds.), *Holding up Half the Sky: Chinese Women, Past, Present, Future*, op.cit. pp.172-178.

³⁹ *Ibidem*, «“Comrade Sisters”: Gendered Bodies and Spaces » in *Ibidem*; Stephanie Donald (eds.), *Picturing Power in the People's Republic of China: Posters of the Cultural Revolution*, Lanham, Md: Rowman & Littlefield, 1999, XIV+170 pages.

⁴⁰ *Ibidem*, «Marketing Femininity: Images of the Modern Chinese Woman», in Timothy B. Weston; Lionel M. Jensen, *China Beyond the Headlines*, Lanham, Md: Rowman & Littlefield, 2000, xxii + 366 pages. Elisabeth Croll, *Changing Identities of Chinese Women: Rhetoric, Experience, and Self-perception in Twentieth-Century China*, Hong Kong: Hong Kong University Press, 1995, IX+209 pages.

⁴¹ Louise Beynon, «Dilemmas of Heart: Rural Working Women and Their Hopes for the Future», in Ariane M. Gaetano; Tamara Jacka (eds.), *On the Move. Women and Rural-to-Urban Migration in Contemporary China*, New York: Columbia University Press, 2004, 339 pages, pp. 131-150.

accompagnant l'institution maritale sont largement réapparues en Chine, et ce en dépit des législations les interdisant⁴². Néanmoins, les échanges financiers sont à la fois contrebalancés et renforcés par le pouvoir économique, et la valeur, prise par les jeunes filles pour leur famille natale. Nombre d'entre elles partent travailler dans les zones économiques spéciales ou les villes et envoient effectivement la plus grande partie de leur revenu à leur parent, pour leur subsistance, l'éducation des frères, la construction d'une maison, mais aussi pour la constitution de leur propre dot. En contre partie, elles acquièrent la possibilité de négocier avec leur propre famille le choix de leur futur époux et d'élever les exigences matérielles de la rétribution que ce dernier devra amener.

Outre les biens matériels et financiers, la situation du futur conjoint(e) s'évalue aujourd'hui aussi en fonction de critères spatiaux, qui en Chine plus qu'ailleurs joue un rôle dans l'allocation des ressources, les perspectives d'ascension économique et sociale ainsi que l'accès à la modernité. En Chine, l'absence de liberté dans le choix de la résidence permanente reste incarnée par le système des *hukou* : ce permis est attaché à une personne en fonction du lieu de sa naissance et lui confère l'accès à différents services (y compris payants)⁴³. Le mariage étant l'une des seules raisons invocables et recevables pour changer de résidence, la hiérarchie spatiale est devenu un critère majeur dans le choix du conjoint. Les familles, et les jeunes gens, vivant dans les campagnes et les bourgs, espèrent pouvoir se marier avec des personnes habitant dans des lieux urbains, changer ainsi de demeure et bénéficier des atouts du développement urbain⁴⁴. Dans les villes, le mariage est aussi envisagé en fonction de référents spatiaux. L'étude entreprise par James Farrer⁴⁵ auprès de jeunes Shanghaiennes insiste sur le fait qu'elles associent la perspective d'une ascension sociale au mariage avec un citoyen étranger. Si les Chinoises représentent pour beaucoup d'hommes asiatiques la pérennité des valeurs traditionnelles (soutien, discrétion, obéissance)⁴⁶ ; les Chinois d'outre-mer et les étrangers symbolisent pour elles la modernité et le bien-être social⁴⁷. La propension croissante des jeunes Chinois à utiliser les nouveaux outils technologiques (Internet) pour rencontrer un ou une éventuelle âme sœur étrangère est une des manifestations les plus probantes de ces aspirations⁴⁸. Le développement important en Chine d'agences matrimoniales utilisant également les nouvelles technologies accroît les possibilités et entretient les rêves d'une union transnationale des Chinoises⁴⁹.

Parallèlement à la réallocation de main d'oeuvre et de ressources, le mariage permet aux foyers d'augmenter ses propres ressources humaines par le biais des enfants...mâles de préférence. Le rôle procréatif des femmes redevient essentiel car en donnant une descendance masculine à la famille de l'époux, elle permet de pérenniser les structures sociales et économiques du foyer. Pendant la période maoïste, de telles pratiques avaient largement disparu. Au cours des deux premières décennies du régime communiste, les efforts de l'Etat concernant la démographie ont consisté à éduquer la population, et notamment les femmes, dans les domaines sanitaires et sociaux. Il s'agissait aussi de lutter contre le rejet des filles au profit des garçons. Le contrôle des naissances était encouragé mais nullement imposé. Parfois, comme pendant les années 1950, l'augmentation des naissances était au contraire présentée comme un atout pour la modernisation du pays⁵⁰. La cellule familiale n'étant plus nécessaire à la survie des individus, l'importance d'enfanter un garçon disparut. Mais le choix d'avoir un enfant n'était pas pour autant devenu un droit individuel et personnel de la femme. S'il n'était plus subordonné au besoin de la famille, il l'était à celui de la société socialiste. Ces nouvelles préoccupations ont été à l'origine de l'instauration de la politique de l'enfant unique.⁵¹ Elle fut inscrite dans les constitutions de 1978 et 1982, dans la Loi sur le mariage de

⁴² En 1980, une nouvelle loi vient réformer celle de 1950 et l'adapter aux changements sociaux. Elle insiste sur l'éradication des anciennes pratiques comme le concubinage (en réapparition importante depuis les réformes), l'achat et la vente d'épouses et élève l'âge du mariage à 20 ans pour les filles et 22 pour les hommes.

⁴³ Fei Ling, Wang, *Organizing through Division and Exclusion: China's Hukou System*, Stanford: Stanford University Press, 2005, 320 pages.

⁴⁴ Willian Lavelly, «Marriage and Mobility Under Rural Collectivism», in Rubies Sharon Watson; Patricia Buckley Ebrey, *Marriage and Inequality in China*, Berkeley: University of California Press, 1991, xvii + 385 pages, pp.286-312.

⁴⁵ James Farrer, *Opening Up : Youth Sex Culture and Market Reform in Shanghai*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, XII-387 pages.

⁴⁶ Constance D. Clark «Foreign Marriage, Tradition and the Politics of Borders Crossing », in Nancy N. Chen; Constance D. Clark; Suzanne Z. Gottschang, (eds.), *China Urban : Ethnographies of Contemporary Culture*, Durham: N.C. Duke University Press, 2001, x-338 pages, pp.104-122.

⁴⁷ Aihwa Ong, *Flexible Citizenship: The Cultural Logics of Transnationality*, Durham: N.C. Duke University Press, 1999, 322 pages.

⁴⁸ Khun Eng Kuah-Pearce, *Chinese Women and the Cyberspace*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 270 pages.

⁴⁹ Kathleen Erwin, «Heart-to Heart, Phone-to-Phone: Family Values, Sexuality and the Politics of Shanghai's Advice Hotlines» in Deborah Davis (eds.), *The Consumer Revolution in Urban China*, Berkeley: University of California Press, 2000, XIII-366 pages, pp. 145-170.

⁵⁰ Yves Blayo, *Des politiques démographiques en Chine*, Paris : INED, 1997, 409 pages, en particulier chapitre V. pp.137-164.

⁵¹ Tyrene White, «The Origin's of China Birth Planning», in Christina K. Gilmartin; Gail Hershatter; Lisa Rofel; Tyrene White (eds.), *Engendering China: Women, Culture, and the State*, Cambridge: Harvard University Press, 1994, xii-454 pages,

1980 et celle de 1992 sur la protection des droits et des intérêts des femmes et présentée comme une obligation citoyenne. L'importance des résultats obtenus par cette politique dans les zones urbaines s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs. En premier lieu, les mesures d'incitation et de coercition (emploi, logement, accès à l'éducation, retraite) mises en place par l'Etat ont été positivement perçues par la population urbaine. En deuxième lieu, l'augmentation des revenus des familles, l'accroissement des niveaux d'éducation des femmes et leur insertion dans les milieux du travail ont facilité la réussite de la politique de l'enfant unique⁵². Au contraire dans les campagnes et les zones semi urbaines, de telles mesures ont été plus difficiles à mettre en œuvre. Elles allaient à l'encontre des pratiques et des valeurs attachées aux familles élargies. Par ailleurs, la volonté de baisser la natalité a été implantée en même temps que les réformes agraires et économiques (retour à la privatisation de certaines parcelles et biens agricoles, retrait de l'Etat etc...), l'exode rurale et la circulation des paysans qui induisaient une demande accrue de main d'œuvre rurale. Dans le contexte des réformes, de la résurgence de l'importance économique familles et des entreprises patriarcales, les populations perçoivent le fait de ne pas avoir de fils pour assurer leur vie matérielle au cours de leur retraite comme un déséquilibre moral et matériel.⁵³

Bien que la mise en œuvre de la politique de l'enfant unique soit décidée et planifiée au niveau central, sa mise en œuvre effective incombe aux autorités locales. Nombre d'études jusqu'à aujourd'hui ont dénoncé les importants excès⁵⁴ de cette politique. Ces derniers conjugués à la baisse effective des naissances et à un déficit démographique de filles, ont amené les autorités à assouplir la politique de l'enfant unique dès la première moitié des années 1980. Dans les zones rurales, les couples obtiennent la permission d'avoir un second enfant si le premier est une fille. Dès le début des années 1990, la mise en œuvre du contrôle des naissances par les autorités chinoises est réorientée vers l'éducation à des pratiques contraceptives choisies par les femmes⁵⁵. Au cours des années 1990, la politique de l'enfant unique s'est modifiée pour devenir une politique genrée : un fils pour toutes les familles est désormais possible⁵⁶. Le nombre d'enfant et le choix de ce dernier ne sont toujours pas appréhendés comme un attribut personnel des femmes..... mais comme une décision qui affecte.....l'unité familiale remise au devant de la scène dans la société actuelle en Chine. Pour nombre de femmes avoir plusieurs enfants, et particulièrement des fils, est (re)devenu une nécessité qui leur permet à la fois de valoriser leur position au sein de la famille et d'assurer aussi leur propre avenir. Les bouleversements des rapports de genre, l'importance économique exacerbée du mariage et du rôle procréatif de la femme posent à la population féminine de nouveaux défis.

La migration devient alors pour certaines d'entre elles un moyen de les relever et de réaliser ces objectifs collectifs, économiques et personnels. Mais, cette entreprise, dont toutes espèrent un meilleur avenir n'est pas un processus à la portée de tout un chacun⁵⁷. Comment l'ont-elles conçu et mis en œuvre ?

pp.250-278. Elisabeth J. Croll; Delia Davin; Penny Kane (eds.), *China's One Child Policy*, Basingstone, Hants: Macmillan, 1985, xvi + 237 pages. Yves Blayo, *Des politiques démographiques en Chine, op.cit.*, chapitre VI, pp.167-199.

⁵² Elisabeth J. Croll, «The Single-Child Family in Beijing: A First-Hand Report» in *Ibidem*, pp.190-232. Tyrene White, «Domination, Resistance, and Accommodation in China's One Child Policy Campaign» in Elizabeth J. Perry; Mark Selden (eds.), *Chinese Society: Change, Conflict and Resistance*, Londres: Routledge & Curzon, 2003, XIV-320 pages, pp.183-203. Cecilia N. Milwertz, *Accepting Population Control: Urban Chinese Women and The One-Child Family Policy*, Richmon: Curzon Press, Nordic Institute of Asian Studies Monography, n°74, 1997, 249 pages. Vanessa L. Fong, *Only Hope: Coming of Age under China's One Child Policy*, Standford: Standford University Press, 2006, 256 pages.

⁵³ Delia Davin, «The Single-Child Family Policy in the Countryside» in Elisabeth J. Croll; Delia Davin; Penny Kane (eds.), *China's One Child Policy, op.cit.* pp. 37-82. Le problème ne fera d'ailleurs que se renforcer eu égard à la perspective démographique de vieillissement de la population chinoise : Entre 2010 et 2040, la proportion de population âgée de plus de 65 ans devrait passer de 7% de la population totale à 25%, compliquant les politiques étatiques visant à mettre en place et maintenir un systèmes de retraite et de santé adéquat. Dans ces conditions, le recours au soutien de la famille s'avèrera d'autant plus nécessaire. Pieter Bottelier, Robert Stowe England, *Aging China: The Demographic Challenge to China's Economic Prospects*, Wesport: Praeger, 2005, 160 pages.

⁵⁴ Carine Pina-Guerassimoff, «Le droit d'asile, l'immigration et la politique chinoise de l'enfant unique», in Emmanuel Mamung, Luc Legoux, Michelle Guillon (dirs.), *L'asile politique entre deux chaises : Droits de l'homme et gestion des flux migratoires*, Paris : L'Harmattan, pp.354-379

⁵⁵ Thomas Sharping, *Birth Control in China, 1949-2000: Population Policy and Demographic Development*, Londres: Routledge, 2003, xvi, 406 pages. Françoise Chabert; Zhang Qiang, *Naître en Chine. Des résistances à la politique de l'enfant unique, op.cit.*

⁵⁶ Tyrene White, «Domination, Resistance, and Accommodation in China's One Child Policy Campaign», *op.cit.* Weiguo Zhang, Xingshan Shao, «Family Planning During the Economic Reform Area» in Zhongwei Zhao; Fei Guo (eds.) *Transition and Challenge. China's Population at the Beginning of the 21st Century, op.cit.*pp.18-33.

⁵⁷ Fische, Peter A. ; Martin, Reiner ; Straubhaar, Thomas , «Should I Stay or Should I Go ?» in Hammar, Tomas ; Brochmann, Grete ; Tamas, Kristof ; Faist, Thomas (eds.) *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford, Berg, 1997, 316 pages, pp.49-90.

II. -Comment ont-elles été amenées à élaborer et à mettre en oeuvre un projet migratoire ?

« *Should I stay or should I go ?* », [Dois-je rester ou dois-je partir ?] : c'est ainsi que Peter A. Fischer ; Reiner Martin et Thomas Straubhaar intitulaient leur article sur l'analyse des différents facteurs expliquant les phénomènes migratoires internationaux. Ils soulignaient ainsi que la véritable question à poser pour comprendre la migration était de savoir pourquoi, en nombre absolu, des populations, rencontrant les mêmes problèmes, ne partaient pas. La migration ne peut donc pas être appréhendée comme un projet à la portée de tout le monde. L'idée même de partir ne peut se constituer que si certains facteurs, éléments, rencontres, (danger) permettent la conceptualisation même de l'idée de départ. Les principaux travaux portant sur ces points mettent en avant comme élément central, l'information (migratoire). Par partir (concrétiser l'idée de) nécessite de réunir des conditions matérielles particulières, dont l'obtention semble en Chine aussi plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

Si la Chine offre aujourd'hui à ses ressortissant(e)s un cadre, un contexte et des modalités favorables à la migration, mais aussi et surtout à la mobilité internationale, la conception du projet migratoire (A) et les modalités de mises en œuvre des projets migratoires (B) s'avèreront peu aisées pour ces femmes et différentes entre les femmes appartenant à des zones de migration culturelle et les autres.

A. Il leur fallait concevoir un projet migratoire

Dans les zones de migration culturelle, partir outre-mer est perçu comme une habitude inhérente et naturelle au mode de vie des familles (1). Il est une nouveauté pour les femmes des autres provinces (2).

1. Un projet naturel

Les femmes originaires des provinces du Zhejiang, ou du Fujian, bénéficient directement des atouts qu'offre un système migratoire, au premier rang duquel s'inscrit l'existence de réseaux sociaux et la circulation d'une information migratoire personnelle et abondante permettant de faire du projet migratoire un objet familier.

-L'importance constatée et constante des réseaux migratoires

Comme nous avons pu le constater lors de nos deux enquêtes, la migration des femmes des provinces du Zhejiang puis du Fujian s'intègre au sein de chaînes migratoires, dont les maillons sont presque exclusivement constitués de membres de la famille ou de covillageois. C'est parce que *là-bas*, il y a quelqu'un parti *d'ici*, connu personnellement, que la migration n'est pas un projet inexploré. L'enquête MiRe avait montré que la plupart des migrant(e)s possédait un contact en France ou en Europe avant d'entreprendre son propre projet. Parmi les 536 femmes de l'échantillon, 286 nous avaient répondu être dans cette situation, soit plus de 50% d'entre elles. Parmi ces migrantes, celles originaires du Zhejiang étaient les plus nombreuses avec 230 personnes. Sur les deux femmes originaires de la province du Fujian, l'une prétendait avoir eu des connaissances en France avant d'élaborer son projet. Parmi elles, les plus nombreuses sont, de manière « logique », les femmes mariées. Elles sont suivies par les jeunes célibataires. Dans le panel 2006-2007, 96 femmes sur les 131 originaires du Zhejiang ont affirmé avoir des contacts préalables. C'est aussi le cas pour les femmes du Fujian, puisque sur les 12 présentes dans cet échantillon, 10 ont déclaré connaître quelqu'un avant d'arriver en France. Les femmes mariées, les plus nombreuses, sont suivies par les célibataires, qui ont légèrement augmenté leur nombre passant de 16% du groupe en 2000 à 25% en 2006. Cela corrobore selon nous l'idée que leur présence s'explique par le fait qu'elles viennent pour la plupart se marier à un compatriote.

Les contacts préalables sont essentiellement familiaux. Pour les femmes mariées, 29% étaient constitués par le conjoint et par des membres de la famille, 23% par le seul conjoint et 11% par les membres de la famille⁵⁸. Les autres relations familiales étaient formées de la fratrie (74%), puis des tantes, des oncles et des cousins (24%) et enfin des ascendants (2% parents et grands-parents). L'existence privilégiée des chaînes migratoires familiales au sein des migrations en provenance du Zhejiang ou du Fujian se confirme par l'examen des motifs officiels de séjour fournis par les migrant(e)s aux services de délivrance des visas ou à l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM). La majorité des entrées sur le territoire français s'effectuait sous le statut de regroupement familial. Entre 1990 et 1999, par exemple, les statistiques de l'Office des Migrations Internationales

⁵⁸ Guerassimoff-Pina, Carine, Guerassimoff Eric, Wang Nora, *La circulation des nouveaux migrants chinois en France et en Europe*, Rapport MiRe, *op.cit.*

(aujourd'hui ANAEM) avaient enregistré 5 601 entrées de ressortissants chinois dont 2 697 pour rejoindre leur conjoint. 78% étaient des femmes. Cette catégorie se divisait elle-même en conjoints de citoyens de la R.P.C. (1 472) et conjoints de citoyens français (1 225). Entre 1997 et 2001, 7 674 ressortissants de la RPC avaient bénéficié des campagnes de régularisations : les liens familiaux et en particulier l'existence de familles proches comme le conjoint et les enfants figuraient parmi les critères d'éligibilité majeurs. Les femmes originaires du Zhejiang ont été parmi les plus nombreuses à réunir ces exigences et ont pu ainsi bénéficier des mesures des régularisations. C'est un phénomène semblable, mais concernant des femmes plus jeunes, que l'ANAEM a pu constater à partir de juin 2006, suite de la régularisation proposée pour les familles ayant un enfant scolarisé en France. Selon le responsable de l'antenne de l'ANAEM de Paris Sud, interrogé en décembre 2006, la moitié des ressortissants chinois ayant bénéficié de cette mesure et se présentant à l'ANAEM pour s'inscrire au contrat civique étaient des femmes originaires du Zhejiang, mariées et ayant de jeunes enfants nés et scolarisés sur le territoire.

L'existence de ce « vivier relationnel [...] dont la mobilisation, si elle est effective, est une condition essentielle pour accomplir le premier volet de ce projet social »⁵⁹ permet aux futurs migrant(e)s d'avoir accès de manière, *a priori*, privilégiée à l'un des éléments fondamentaux et nécessaires à la constitution d'un projet migratoire : l'information. Comme pour tout projet économique ou social, bénéficier de l'information constitue un atout majeur pour limiter les risques attachés à toutes nouvelles entreprises.

-Une circulation personnelle de l'information migratoire

L'information migratoire reste avant tout personnelle et circule essentiellement par l'intermédiaire des personnes, qui une fois arrivées maintiennent des relations familiales avec leur zone d'origine. À la question « Qui contactez-vous en Chine ? »⁶⁰, 976 personnes (98,9 %) citaient en premier lieu la famille. Conjoints, enfants, ascendants et fratries forment l'essentiel des contacts familiaux chinois : les migrant(e)s, qui ont eux-mêmes bénéficié avant leurs départs de ces relations, alimentent à leur tour la circulation entre les deux espaces. L'analyse des données concernant les seules femmes de l'échantillon MiRe entérine les résultats de l'ensemble. Elles maintiennent en très grande majorité, comme les hommes, des contacts familiaux avec la Chine (531 femmes sur 536). Mais, dans la chaîne migratoire familiale, les enfants laissés en Chine devenaient pour les mères les premiers contacts, suivis des ascendants et des fratries. Les relations entre les espaces de la migration sont considérablement facilitées, dans le temps, par l'utilisation du téléphone. Dans l'échantillon MiRe, 665 personnes n'utilisaient que le téléphone et 311 le téléphone et les lettres. La correspondance permet bien évidemment un échange plus long et plus détaillé. Néanmoins, l'utilisation du téléphone, facilitée par les nombreuses possibilités de diminution des coûts de la communication, modifie considérablement le rapport des migrant(e)s avec leur espace de départ. Le migrant, homme et femme, est constamment et instantanément présent. Il participe à la vie quotidienne de son espace de départ et fournit une information immédiate sur sa vie en migration. Elle permet ainsi aux non migrants de vivre la migration comme un élément de leur propre quotidien.

Le caractère personnel et habituel de la circulation de l'information ne garantit cependant pas sa fiabilité. L'information migratoire est souvent partielle et partielle. Les migrant(e)s échangent tout d'abord des nouvelles sur la vie quotidienne, des nouvelles de la famille et pour les femmes les nombreux détails domestiques de l'espace d'origine. « *Je dis à mes enfants de bien travailler à l'école...* »⁶¹. Ils parlent ensuite de leur propre quotidien fournissant une première impression générale et incomplète du pays d'arrivée. Le caractère parcellaire des informations fournies est souvent une volonté de la migrante. Arrivées récemment et étant encore dans une situation difficile (travail, statut), elles préfèrent raconter des mensonges à leur famille. Comme les hommes, elles s'arrangent pour faire croire que tout va bien et qu'elles arrivent à s'en sortir. « *Je ne veux pas inquiéter ma famille...* », « *J'ai emprunté tellement d'argent...je perdrais la face sinon...* », « *Je raconte des mensonges aux parents, mais je dis la réalité à mes frères...* »⁶². Afin de rassurer les familles, elles complètent les récits édulcorés par l'envoi de photos de lieux touristiques où elles apparaissent avec des amies et laissent penser qu'elles passent des moments agréables. De tels éléments contribuent à véhiculer une image favorable de la migration et fournissent la preuve que le migrant ou la migrante a réussi ou est en train de réussir son projet migratoire. Par ailleurs, il y a lieu de noter que dans les premiers temps de la migration, les migrant(e)s ne bénéficient pas d'une information complète sur le pays d'immigration. Vivant et travaillant généralement au sein de la communauté chinoise du pays d'accueil, ne parlant pas ou encore mal la langue du pays d'accueil, elles n'ont bien souvent qu'une connaissance

⁵⁹ Hassoun, Jean-Pierre, « *Sortir de Chine, prémisses d'un projet social* », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. LXXXVII, 1989, pp.323-335, pp. 334.

⁶⁰ Question posée lors de l'enquête MiRe.

⁶¹ Enquête Mire questionnaire, page 56.

⁶² Questionnaires MiRe

restreinte de leur environnement. Mais inversement, cela participe au renforcement pour les non migrants du caractère familial de l'environnement migratoire : les migrantes (et les migrants) retrouvent là-bas un entourage chinois.

D'autres personnes n'hésitent cependant pas à raconter leurs difficiles conditions de vie à l'étranger. « *C'est dur sans papier...* », « *Le travail est pénible et long. Le patron est terrible...il nous exploite...* », « *J'ai tout le temps peur de me faire attraper par la police...* », « *Les problèmes d'insécurité sont trop grands ici...* »⁶³. Mais l'exposition des aspects négatifs n'entraîne pas les réactions espérées comme le montrait déjà l'expérience de Fang Hui Wang, réalisateur du documentaire intitulé « *Le piège français* »⁶⁴. À la suite du tournage de son reportage en France sur les conditions de vie d'un jeune couple de Wenzhou, il s'était rendu en Chine auprès de leurs familles. Il leur projeta le film. Ebahie et bouleversée par les difficultés de leurs enfants, elles n'arrivaient tout simplement pas à le croire. Bien souvent, les parents et les familles restés en Chine n'admettent pas ces propos négatifs. « *Quand tu leur dis combien coûte la vie ici, ils ne te croient pas, ils disent que tu exagères* » ; « *Je dis des mensonges..., et puis si je dis la réalité (les papiers, le travail) ils ne te croient pas. Ils voient tellement de gens partir... et il y en a qui reviennent avec de l'argent..* ». L'information concernant la migration, et surtout l'imaginaire qui y est bien souvent attaché, est nourrie par le mythe du *Huaqiao* (Chinois d'outre-mer), incarné par un homme, qui a réussi économiquement et socialement à l'étranger et revient en Chine pour soutenir matériellement sa famille et ses covillageois. La prospérité matérielle liée à la migration s'affiche par l'intermédiaire de l'amélioration considérable des niveaux de vie des familles d'émigrés. Ces dernières, en général, ne travaillent plus et emploient des migrants venus d'autres provinces pour exploiter leurs terres. Les enfants ne suivent plus de cursus scolaire en attendant d'être appelé pour participer à l'entreprise familiale. Les maisons s'agrandissent et se remplissent de tous les équipements électroménagers. Un jeune homme originaire de Li'ao (Zhejiang) expliquait : « *Du côté de chez nous, il y a beaucoup de vieux Chinois d'outre-mer qui ont vécu chez vous en France. Eux, je ne sais pas si c'est vrai qu'ils ont gagné beaucoup d'argent en France, mais lorsqu'ils rentraient au pays, ils étaient très bien habillés, par exemple, ils portaient des tas de bijoux et moi je les enviais beaucoup* ». Un mineur arrivé récemment en France ajoute : « *Ils rentrent chez eux et se vantent : ils disent qu'ils ont ouvert une petite usine de vêtements avec quelques milliers de francs et puis ils disent qu'ils gagnent des centaines de milliers. Il y a des gens qui disent la vérité, mais personne ne les croit. Parce que quand ils rentrent, ils portent des grandes marques, ils mangent des plats très chers et délicieux. Alors qui va te croire quand tu dis qu'ici c'est pourri [sic] ?* »⁶⁵.

L'image et les informations personnelles ainsi véhiculées participent à la familiarisation de la migration. Bien qu'elles ne soient pas l'exact reflet de la réalité, le fait qu'elles soient transmises par des proches ou des connaissances contribue à faire d'un projet migratoire un acte ordinaire. Grâce à cette interrelation permanente entre le pays d'origine et celui de destination, créée et maintenue à travers la circulation des personnes, le tissage des réseaux sociaux, l'échange de biens matériels, financiers et la diffusion d'informations, la migration est omniprésente et est intégrée en tant qu'objet social.

-La migration : un objet social

Pour les migrantes du Zhejiang et du Fujian, un projet migratoire se conçoit de manière presque naturelle. La migration est un objet social qu'elles côtoient pour la plupart directement ou indirectement dès l'enfance. Chaque famille, ou presque, a l'un de ses membres ou une connaissance en migration. On parle des lieux d'arrivée (Paris), des réussites et des problèmes rencontrés par les uns et les autres. Souvent, comme l'attestent de nombreux témoignages des migrantes, les difficultés et les obstacles qui jalonnent la mobilité sont connues avant le départ. Des migrants arrivés récemment attestent du fait qu'ils étaient au courant des conditions de vie difficiles. « *En tout cas, je savais qu'arrivé en France, il faudrait que je travaille. Et je savais que la vie d'ici était très dure. En Chine, on dit : C'est dur un moment et puis tu peux te développer. Dans ma tête, je savais que jeune j'en baverai et que plus vieux ça irait* »⁶⁶. La migration est conçue comme un projet naturel. Chaque famille acquiert un savoir et un savoir faire migratoire qu'elle utilisera pour les siens ou leurs connaissances.

Objet social mais aussi économique, la migration est une activité qui occupe et concerne tous les membres de la communauté des non-migrants. La mobilité est intégrée dans le collectif comme une source importante de débouchés économiques. On développe des services et des moyens de collecter les bonnes informations pour

⁶³ Questionnaires MiRe

⁶⁴ Wang Fang Hui, *Chinois : le piège français*, Reportage TFI, *Le droit de savoir*, 17/06/1998

⁶⁵ Association Pierre Ducerf, *Les modalités d'entrée des ressortissants chinois en France*, DPM, ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, juillet 2002, non publié, 184 pages, p. 100.

⁶⁶ Association Pierre Ducerf, *Les modalités d'entrée des ressortissants chinois en France*, op.cit. p. 100.

optimiser cette ressource économique et sociale. La mobilité est accompagnée par des supports financiers, sociaux ou culturels (journaux/associations) pour faciliter la circulation entre les deux espaces. Pour les futurs migrants et migrantes, la mobilité est dirigée au préalable. Elle est rarement envisagée comme un acte spontané et aléatoire. Les femmes, plus que les hommes d'ailleurs, n'ont que peu de choix dans la destination : elles seront orientées vers des lieux d'implantation des communautés dont elles sont issues. Ce faisant la migration est envisagée comme un acte familial, y compris lorsqu'il implique de laisser des enfants sur place. La séparation ne sera que temporaire. Elle entre dans l'ordre des choses puisqu'elle est liée à la migration comme mode de vie.

La relation permanente à la migration et à la mobilité internationale explique souvent comment, mais aussi pourquoi les femmes du Zhejiang et du Fujian conçoivent plus aisément un projet migratoire. Les modalités qui ont amené leurs consœurs des autres provinces chinoises à concevoir une migration différente car partir outre-mer reste encore largement une nouveauté.

2. Un projet innovant

A l'inverse des migrantes du Zhejiang, pour les femmes des provinces du Nord-est, et du Nord, et aujourd'hui du centre, la migration n'est pas un acte inséré dans les modes de vie d'une communauté dont elles font partie. La plupart des projets migratoires ont été conçus en dehors de toutes relations personnelles avec le pays de destination. Si aujourd'hui, ce contexte tend peu à peu à se modifier pour laisser une place plus importante à l'existence d'un système migratoire, il n'en demeure pas moins que ces femmes envisagent la mobilité avant tout comme des innovateurs sociaux.

-L'absence générale de dynamique d'appui

Les migrantes originaires des autres provinces ainsi que des grandes métropoles, ne bénéficiaient pas, et pour une grande partie d'entre elles ne bénéficient pas encore, à ce premier stade migratoire de contacts préalables facilitant ou amenant plus naturellement à la conception d'un projet migratoire. L'analyse des données obtenues en 2000 sur leurs liens préalables permet de constater que sur les 250 femmes ayant déclaré ne pas avoir de contacts en France, 179 d'entre elles sont issues des provinces du Shandong, Heilongjiang/Jilin, Shanghai, Liaoning et Tianjin. La province du Liaoning regroupait la majorité des femmes ayant déclaré avoir migré sans contacts préalables en France. Mariées pour la plupart, elles étaient des migrantes pionnières. Leur projet migratoire s'est élaboré en dehors de tout système migratoire. C'était également le cas des 18 femmes divorcées ce qui *a priori* semble être une situation migratoire féminine plus universelle⁶⁷. Comme le montre les données, certaines migrantes du Liaoning, toutes mariées, avaient néanmoins des contacts en France, ce qui pouvait être annonciateur de l'amorce d'une chaîne migratoire. La province du Shandong fournissait le second contingent de migrantes pionnières et les profils familiaux s'avéraient identiques. Sur les 24 femmes mariées, 16 étaient dans cette situation. Aucune des 10 migrantes divorcées n'avaient de liens avant de partir.

Les données collectées et analysées en 2006-2007 tendent à dépeindre une situation analogue. Le nombre total de femmes n'ayant pas de contacts préalables avec la France est plus important dans cet échantillon que dans le précédent, avec un pourcentage de 61%. Cette tendance semble, en premier lieu, liée à la baisse de la présence des femmes mariées du Zhejiang au profit de celles, nous l'avons vu, des femmes des autres provinces. Comme l'analyse du premier échantillon, celle de 2006 fait apparaître la construction d'un projet migratoire vers l'Europe en dehors de tout système migratoire. Les migrantes originaires des provinces du Shandong, Heilongjiang, Jilin, Shanghai, Liaoning et de la province spéciale de Tianjin totalisent 153 femmes sans contacts préalables avec la France, soit plus de 50% de cette catégorie. Si celles du Liaoning et du Shandong comptent encore une majorité d'entre elles (48 femmes sur 62 pour le Liaoning, 25 sur 29 femmes pour le Shandong), elles sont rejointes, voire dépassées logiquement, par leurs consœurs des nouvelles provinces migratoires. Parmi les 62 femmes issues de la province du Jiangxi, 83% d'entre elles déclarent n'avoir eu aucune relation en France. C'est également le cas pour les 8 femmes du Hunan. Le groupe de migrantes du Liaoning possédant des relations préalables semble au contraire avoir augmenté entre les deux enquêtes : en 2000, elles représentaient moins de 5% de l'ensemble des femmes possédant des liens, alors qu'en 2006, elles sont un peu plus de 16% d'entre elles. Par contre, les femmes du Shandong présente un moins grand nombre ayant eu un contact préalable en 2006 (4 sur 25) qu'en 2000 (12 sur 45). La situation maritale de ces migrantes pionnières est identique en 2006. La majorité des femmes mariées (17 sur 19) et divorcées (7 sur 8) du Shandong présentes dans l'échantillon ont déclaré ne pas avoir eu de connaissances en France avant leur départ. Les migrantes du Liaoning regroupent des profils familiaux identiques⁶⁸. La province du

⁶⁷ Morokvasic Mirjana, «Emigration des femmes : suivre, fuir ou lutter», *op.cit.*

⁶⁸ Dans l'échantillon 2006-2007, 4 femmes du Liaoning, mariées, n'ont pas souhaité répondre à cette question.

Jiangxi présente l'un des nombres le plus important de migrantes pionnières : 52 femmes sur un total de 62 personnes soit 83% du groupe, dont la plupart sont mariées ou divorcées. Elle est suivie par la province du Hunan dont les 8 femmes (5 mariées, 2 divorcées et 1 célibataire) ont toutes déclaré ne pas posséder de liens avec la France.

A la différence des migrantes originaires du Zhejiang et du Fujian, les femmes des autres provinces conçoivent leur projet migratoire prioritairement en fonction de leur environnement de départ. Sans relations installées dans les pays de migration, elles n'ont pas eu accès à une formation et une initiation préalable à la mobilité internationale⁶⁹. Elles sont amenées à envisager et concevoir leur projet migratoire par le seul intermédiaire d'informations générales et impersonnelles qui sont aujourd'hui largement présentes et diffusées en Chine.

-L'institutionnalisation de l'information migratoire

Le marché de la mobilité internationale a connu une croissance exponentielle en Chine. L'information migratoire s'est diffusée de manière importante sous l'action simultanée et parfois coordonnée des organes officiels et des entreprises privées (agences de voyages, écoles de langues, agences de travail temporaire à l'étranger, agences matrimoniales). Les autorités publiques espèrent ainsi mettre en place une politique migratoire plus sélective et éviter les dérives de l'émigration clandestine. Mais, l'ensemble des autres acteurs tente d'attirer les gains d'une population, toujours plus nombreuse, pensant trouver ailleurs les moyens d'améliorer leurs existences. A partir de la fin des années 1980, la population chinoise est informée plus systématiquement sur les divers aspects de l'émigration. Les autorités ont tout d'abord concentrée leur diffusion dans les principales provinces de migrations traditionnelles (le Guangdong, le Fujian et le Zhejiang) où les phénomènes d'émigration clandestine prenaient des proportions considérables. Par l'intermédiaire des principaux organes de presse officiels, les migrants potentiels ont été informés des législations d'immigration des pays d'accueil. Des renseignements sont donnés sur les conditions à remplir pour obtenir un visa, sur les quotas acceptés par l'État d'accueil, les horaires d'ouverture des consulats et les lieux d'examen linguistiques. On cible aussi bien les étudiants, les commerçants et les touristes. Si certaines informations visaient à dissuader les départs clandestins, d'autres ouvraient de nouvelles perspectives légales de départ. Dans un article du 14 août 1994, le *Fujian Qiaobao* rapporte que le Canada décide de limiter l'immigration et de rapatrier plus de 4000 Chinois entrés clandestinement ou dont le visa expirait. Le même mois, la rubrique sur l'émigration de l'hebdomadaire rapporte que les Philippines ont décidé d'augmenter les quotas d'entrées de ressortissants chinois. Par ailleurs, les événements tragiques, tels que le drame de Douvres, sont largement commentés dans les organes de presse locaux et les médias.

Puis, avec la privatisation croissante de la mobilité internationale des ressortissants chinois, ces informations pratiques se sont largement diffusées dans toutes les provinces. Elles ont pris la forme d'ouvrages, de guide (touristiques, études, travail à l'étranger etc...) et parfois de roman ! Les différents agents privés ont alimenté cette information en diffusant par l'intermédiaire de tous les supports médiatiques (y compris Internet) des publicités pour leurs propres services. Elles s'accompagnent de nombreuses descriptions généralement enjolivées des promesses offertes par l'ailleurs (travail, voyage, séjour, mariage). Elles sont parfois mensongères et demeurent presque toujours très partielles voire anecdotiques. Des migrantes avouent que les sociétés intermédiaires ne leur fournissent qu'une information limitée sur le pays de destination telle que des brochures touristiques, catalogues de musées et revues géographiques. En Chine, l'information migratoire et celle liée à la mobilité internationale se généralisent dans son contenu et dans ses modalités de diffusion. Elles font aujourd'hui partie intégrante du paysage médiatique chinois, et ne sont finalement que le corollaire de l'intégration internationale de la Chine. Comme le souligne Z. Laïki⁷⁰ pour l'ensemble des pays du Sud, l'information migratoire participe à la prise de conscience des écarts de richesse entre la population chinoise et les autres, et aujourd'hui également entre la population chinoise elle-même. Le « pouvoir de regarder, mais pas de posséder » est à l'origine d'un sentiment de frustration et de ressentiment qui, bien au-delà de la simple connaissance des modalités de départ, reste le moteur principal des migrations, chinoises comprises.

Absence de relais dans les pays d'arrivée et accès à une information générale et impersonnelle sont les deux principaux éléments qui caractérisent les modalités de la conception du projet migratoires des femmes en provenances des provinces du nord, nord-est et aujourd'hui du centre. A la différence de leurs consœurs du

⁶⁹ Il faudrait s'interroger de manière plus détaillée sur l'existence possible de migration intérieure préalable à la migration internationale.

⁷⁰ Zaïki Laïdi, « La mobilisation des frustrations », *Libération*, 13 janvier 1991; « L'exclusion planétaire », *Libération*, 16 juillet 1991.

Zhejiang ou du Fujian pour qui migrer est un acte naturel, ces femmes conçoivent encore leur migration comme des innovateurs sociaux.

-Une innovation sociale

Ces migrantes chinoises sont à l'image de beaucoup d'autres femmes de part le monde, des innovateurs sociaux. Emprunté à Sebastian Lazariou et Ulrich Louis⁷¹, le terme désigne des personnes qui construisent leurs stratégies autour de nouvelles solutions supposant la prise de risques et qui de ce fait peuvent avoir recours dans des périodes instables de leurs parcours de vie (et de migration) à des voies illégitimes pour atteindre des buts légitimes. La mobilité apparaît ainsi comme une projet innovant. Il est le plus souvent le résultat d'un amalgame de meilleures possibilités réelles ou imaginées (de travail, de logement, d'environnement, de vie sentimentale). C'est un imaginaire construit à partir d'informations, de faits et d'anecdotes, partielles et partiales (« *La France, pays des droits de l'homme et du romantisme...*»). Encore aujourd'hui, la plupart d'entre elles ont recours à des intermédiaires, non familiers, pour construire et réaliser leur projet migratoire. Le choix de la destination reste pour elles souvent aléatoire et non associé à des capteurs communautaires. Elle reste liée à la somme que les migrantes peuvent déboursier : l'Amérique du Nord aujourd'hui hors de portée, les visas étant très chers, les migrantes se contentent des destinations les moins onéreuses (Europe-Japon-Corée du Sud). Pour certaines, le lieu d'arrivée n'est pas connu précisément par avance. Ce faisant, et à ce stade chronologique de l'institution migratoire, la migration est une rupture supplémentaire et douloureuse par rapport à leur situation en Chine, entourée d'insécurité et d'aléas.

Que le projet migratoire soit perçu comme un objet familier et quotidien ou bien comme une innovation sociale, sa conception/décision est liée à l'accès à l'information migratoire. Elle sera certes facilitée dans les contextes où la migration est un objet quotidien, familier et personnel. Mais, elle est incontestablement incitée, du moins pour les femmes (et les hommes) des zones urbaines et semi urbaines, par le développement d'une très large communication sur la mobilité internationale. Concevoir l'idée de partir n'est que le premier maillon du projet dont la réalisation et la mise en œuvre diffère également semble-t-il, mais pas exclusivement en fonction des provenances des femmes migrantes.

B. Il leur fallait mettre en œuvre le projet migratoire

Entreprendre un projet migratoire demande aujourd'hui de surmonter deux contraintes majeures : l'obtention des autorisations requises pour quitter son Etat et s'installer dans un autre (passeport, visas) (1); le financement des démarches, du voyage et de l'installation (2). L'une comme l'autre n'est pas un tâche aisée et bien souvent, elles sont plus difficiles pour les femmes que pour les hommes comme l'illustre le cas des migrantes chinoises.

1. L'organisation matérielle du projet migratoire

De manière générale, pour les hommes comme pour les femmes rencontrées, les modalités de départs et d'entrées restent conditionnés par les politiques d'immigration. Si les femmes du Zhejiang ou du Fujian sont soutenues dans leurs démarches par l'institution migratoire⁷², les autres ont bénéficié du contexte actuellement favorable à la mobilité internationale des ressortissants chinois.

-Des modalités de sorties et d'entrées adaptées aux politiques d'immigration

Contrairement aux *a priori* existants, la majorité des migrants chinois (hommes et femmes) sont entrés et entrent encore légalement sur le territoire Schengen : ils ont quitté la Chine munis d'un passeport et d'un visa. Lors de l'enquête MiRe, sur 500 questionnaires analysés, hommes et femmes, 58% était dans ce cas. Néanmoins, cela n'excluait pas qu'il y avait eu une part d'illégalité dans les modalités d'obtention des documents en Chine. Certaines personnes avaient dit ne pas s'être rendu directement auprès des consulats pour l'obtention des passeports et surtout des visas. Les femmes ne semblent pas présenter de spécificités particulières: sur un échantillon de 32 femmes MiRe réinvesti aujourd'hui, 22 d'entre elles sont arrivées légalement sur le territoire Schengen. Le moyen de transport le plus souvent cité est alors l'avion et l'itinéraire se résume à un vol direct Chine-Europe. Les migrantes chinoises du panel 2006-2007 ont été seulement interrogées sur le type de visas obtenus. Cela permet de

⁷¹ Lazariou, Sebastian ; Ulrich, Louis « Le trafic de femmes : une perspective sociologique », in Diminescu, Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Ed. EHESS, 2003, 339 pages, pp. 265-300.

⁷² Nous avons réinvesti un sous échantillon de 52 questionnaires MiRe (32 femmes) pour analyser spécifiquement les modalités de voyage.

constater à nouveau qu'une majorité d'entre elles (378 femmes sur 440) sont arrivées avec les documents requis sur le territoire Schengen. Les arrivées illégales comptaient pour 42% des personnes interrogées en 2000. Nous avons distingué parmi elles, entre ceux et celles qui avaient quitté la Chine légalement, pénétré de la même manière dans un Etat limitrophe à l'espace Schengen puis entré illégalement dans l'espace Schengen (28% du panel) et ceux dont le départ et l'arrivée s'étaient effectués sans documents légaux (14% du panel). Parmi les 32 questionnaires de femmes réinvestis, 10 sont arrivées illégalement dans l'espace Schengen. Si le moyen de transport le plus souvent cité reste l'avion, les itinéraires et les durées de voyage sont considérablement allongés. Le nombre d'arrivées illégales chez les migrantes chinoises interrogées en 2006-2007 est, semble-t-il, moindre. Sur les 440 personnes, 62 ont déclaré avoir été dans cette situation : 22 ont dit ne pas avoir eu de visas, 17 ne savent pas si elles avaient les documents requis et 23 n'ont pas souhaité répondre⁷³.

Les données obtenues en 2006-2007 permettent d'observer de manière simultanée les effets des modifications des politiques d'immigration (octroi des visas) des Etats d'arrivées ainsi que la situation particulière des femmes. En règle générale, les femmes, quel que soit leur nationalité, bénéficiaient de manière prioritaire des visas Schengen liés au regroupement familial. C'était également le cas pour la plupart des migrantes du Zhejiang. Hors, dans notre dernier panel, seules 10 femmes ont déclaré être entrées dans l'espace Schengen munies de cette autorisation. L'importante restriction des politiques de regroupement familial décidée par la plupart des Etats européens, et en particulier par la France au cours de ces dernières années, est la première explication à cette diminution. Il faut également ajouter le fait qu'une très grande majorité d'entre elles sont des migrantes pionnières et n'entrent pas dans cette catégorie. L'âge assez avancé ainsi que leur profil socio professionnel sont à l'origine d'une très faible part de visas « étudiant ». Ce constat fait dans le cadre de nos panels ne reflète pas la situation générale française et européenne : en effet, le nombre de visas étudiants octroyés à des ressortissants chinois est en augmentation, et les principaux bénéficiaires sont des femmes. Par contre, l'échantillon illustre assez fidèlement les modalités d'entrées de la plupart des migrant(e)s chinoises aujourd'hui en France et en Europe : le tourisme et les affaires. Les visas touristiques comptent pour plus de 60% des entrées légales du panel. De manière générale, leur nombre est en constante augmentation, notamment depuis la signature et l'entrée en vigueur des accords sino-européens sur le tourisme de groupe. Le visa « affaire » occupait déjà en 2000 une part importante des modalités d'entrées des migrant(e)s et ce à la différence des visas touristiques. Elles sont encore dans le panel 2006-2007, 105 femmes à l'avoir obtenu pour arriver dans l'espace Schengen.

Les migrantes chinoises, comme tous migrants, s'adaptent ou essaient de s'adapter aux exigences des politiques d'immigration en présentant les documents requis pour entrer légalement sur les territoires européens. Cependant, comme pour tous les migrants, l'obtention de ces documents, et notamment des visas, n'est plus une chose aisée. C'est ainsi que les migrantes appartenant à zones de migration culturelles bénéficient dans ce domaine également du soutien de l'institution migratoire.

-Une organisation des départs soutenue par l'institution migratoire

L'organisation logistique du départ des femmes du Zhejiang et du Fujian s'appuie dans ce domaine sur les supports offerts par les systèmes migratoires. Ils leur permettent de disposer plus rapidement des informations sur les législations d'entrée dans les Etats, mais aussi d'obtenir les lettres d'invitation, les promesses d'embauche, les attestations d'inscription auprès des universités ou tout autres documents nécessaires à l'octroi des passeports et des visas. Ils peuvent également par la présence de personnes sur place faciliter les cautionnements financiers requis pour les voyages touristiques ou les séjours familiaux. Les femmes appartenant à ces institutions migratoires, comme les hommes, auraient ainsi *a priori* des facilités pour mettre en oeuvre des modalités de voyage « légales ».

La première constatation, faite dès l'enquête MiRe, est que les migrantes du Zhejiang et du Fujian sont, à l'instar de la plupart des migrants chinois présents en Europe ces dernières années, entrées légalement sur les territoires de l'espace Schengen, c'est-à-dire qu'elles étaient munies des documents requis (passeport et visa). Sur les 32 femmes du sous-échantillon MiRe, 19 étaient originaires de la province du Zhejiang. Parmi elles, 10 ont déclaré avoir obtenu un visa type Schengen. Cinq avaient été émis par la Belgique, trois par l'Allemagne, un par l'Espagne et un par la France. Elles avaient toutes pris un avion (vol direct) entre la Chine et l'Europe. Elles étaient arrivées à Bruxelles, Madrid ou directement à Paris. Les entrées légales sont aussi le mode le plus usité par les

⁷³ Bien que consciente que les « sans réponses » peuvent également s'expliquer par une simple volonté de la personne interrogée, le fait qu'il y ait eu une proportion élevée de ces cas pour cette question particulière, nous a amené à conclure que soit les modalités d'obtention des documents requis n'étaient exemptes de fraudes, soit que ces femmes avaient franchi illégalement les frontières. C'est ce qui explique notre choix de faire entrer ces personnes dans le décompte des entrées clandestines.

femmes du Zhejiang interrogées en 2006-2007. Avec 112 personnes, elles représentent 30% de la totalité des entrées légales et inversement 85% des femmes du Zhejiang mentionnaient l'obtention d'un visa Schengen. Compte tenu des tendances générales des politiques d'immigration européennes actuelles, le visa le plus couramment demandé, et obtenu, est le visa touristique. Il est cité pour 82 femmes du Zhejiang sur les 131 présentes. Il semble également logique au regard de leurs situations maritales et familiales en lien avec l'Europe qu'elles représentent la moitié des visas « famille » obtenus (cinq sur 10). Enfin, dans la mesure où le groupe compte le plus grand nombre de jeunes filles, elles sont les seules migrantes dans notre échantillon à avoir obtenu des visas étudiants (14). Enfin, en comparaison avec les femmes des autres provinces, le recours ou la possibilité de recourir aux visas d'affaire paraît nettement moindre. Les femmes du Zhejiang ont été aussi les plus nombreuses à recourir à l'immigration (entrée) clandestine, même si l'on constate une nette diminution du phénomène entre les deux enquêtes. Dans l'extrait de l'échantillon MiRe, sur les 10 femmes ayant déclaré être arrivées sans visas, neuf étaient originaires de la province. Leurs itinéraires, comme toutes les routes de l'immigration clandestine, se déployaient à travers plusieurs espaces, mais en règle générale rejoignaient celles des autres migrants et migrantes. Pour l'une d'entre elles, on retrouve la route de l'Est via la Russie. Quatre d'entre elles ont emprunté la route du Sud [Nanning-Yunnan/Vietnam-Cambodge/Malaisie-Singapour] rejoignant ensuite soit directement l'Europe de l'Ouest, soit transitant d'abord par l'Europe de l'Est. Deux d'entre elles ont obtenu des visas pour des Etats limitrophes ou proches de l'espace Schengen (Suisse et Turquie) et ont ensuite poursuivi leurs routes jusqu'à la France. Sur les 131 femmes de la province du Zhejiang présentes dans l'échantillon 2006-2007, seules 19 d'entre elles ont déclaré avoir pénétré illégalement dans le territoire Schengen. Ce chiffre représente environ 30% de l'ensemble des entrées illégales.

Au cours des années 1990, le recours accru par les femmes du Zhejiang à l'immigration clandestine, entendue uniquement comme le passage clandestin des frontières, peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs. En premier lieu, elles étaient, sont et seront les premières victimes des rejets des demandes d'autorisation d'entrée légales. Cela s'explique par le refus des autorités de voir s'installer une communauté dont le caractère définitif s'incarne (du moins jusqu'à présent) par la venue des femmes. En second lieu, du fait du durcissement des conditions requises pour effectuer un regroupement familial, beaucoup de migrants présents sur les territoires d'arrivée ne peuvent faire venir légalement leurs épouses, leurs sœurs ou leurs mères. D'autre part, comme nous l'avons détaillé, les qualifications et les formations de ces femmes, y compris des plus jeunes, sont en général insuffisantes pour entrer dans le cadre d'une immigration économique choisie. En contre partie, les supports de l'institution migratoire du Zhejiang sont plus développés et peuvent assurer plus facilement la venue de leurs membres. En effet, même dans les cas d'entreprises illégales de départ et d'entrée, le ou les intermédiaires sollicités font partie, ou ont des liens, avec l'institution migratoire locale. Cependant, l'importance du nombre des visas touristiques dans le panel 2006-2007 (82 sur 131) permet de penser que ce moyen a été un substitut à l'entrée clandestine des femmes qui auraient été dans l'incapacité d'obtenir autrement des visas. Cela explique, en partie du moins, la diminution du nombre du franchissement illégal des frontières constatée entre les deux échantillons. Il faut en effet ajouter que cette baisse est certainement aussi liée au durcissement des politiques de contrôles des frontières mises en place au cours de ces dernières années par les autorités européennes.

Le soutien logistique apporté par l'institution migratoire à ses membres pour organiser légalement les départs est un atout indéniable pour la migration des femmes de ces réseaux. Et ce n'est que lorsque cet appui s'avère insuffisant, au regard du durcissement des politiques d'immigration, qu'il y a recours aux filières clandestines. Ce moyen semble avoir été moins nécessaire ces dernières années car les femmes du Zhejiang ont pu bénéficier des opportunités de départs liés à l'existence d'un contexte favorable à la mobilité sino-européenne. C'est également principalement ce contexte qui a conditionné les modalités de départs et d'entrées des migrantes en provenance des autres provinces chinoises.

-Une organisation des départs facilitée par un contexte favorable aux échanges

Les femmes originaires des autres provinces, arrivées depuis le début des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui, étaient pratiquement toutes passées par des intermédiaires pour obtenir les documents requis pour sortir de Chine et entrer sur un territoire étranger. La plupart s'y sont procurés les billets de transports, ainsi que les passeports et les visas. A l'époque de l'enquête Mire, elles présentaient déjà, le plus souvent, un visa temporaire Schengen-Affaire. Dans l'échantillon restreint des 32 femmes, 13 sont originaires des provinces du nord et nord-est. Parmi elles, 12 ont déclaré avoir obtenu un visa Schengen, dont trois émis par la France, quatre par l'Allemagne et un par l'Italie. Une seule d'entre elles aurait pénétré illégalement dans l'espace Schengen après avoir obtenu un visa pour la Suisse.

Les visas d'affaires occupent encore une place non négligeable dans leurs modalités d'entrées, et ce à la différence des femmes du Zhejiang. C'est le cas en particulier, des femmes originaires du Heilongjiang, de Shanghai, puis du Liaoning. Le visa d'affaire représente encore environ 30% des autorisations utilisées pour les migrantes originaires de Tianjin, du Henan et du Jilin. Il semblerait que cela puisse s'expliquer par les caractéristiques des intermédiaires sollicités pour préparer leur départ. Les différentes entreprises ou agences qui proposent de tels services, pas toujours de manière entièrement légales, profitent généralement des opportunités ou des entrées qui leurs sont proposées en tant qu'entreprises (import-export etc...) pour se procurer plus facilement des visas qu'elles revendent ensuite aux migrant(e)s. Par ailleurs, l'observation des modalités d'entrées de ces migrantes permet une nouvelle fois de constater l'influence des politiques d'immigration et en particulier l'essor donné à la circulation des personnes dans le cadre du tourisme, puisque les visas touristiques représentent dans cet échantillon une proportion de plus de 70 % pour chacun des groupes géographiques. Il représente 80% du groupe des femmes du Jiangxi. Inversement, seules quatre femmes de différentes provinces ont dit avoir obtenu un visa famille (Beijing, Sichuan, Henan, Jilin). Cependant, le recours au franchissement illégal (« sans visas », « ne sais pas » et « sans réponses ») des frontières semble avoir été un peu plus important dans ce panel que lors de l'enquête Mire. Elles comptent 37 femmes sur l'ensemble des 62 entrées illégales. Elles se divisent de la manière suivante: pour les catégories « sans visas » et « ne sais pas », nous avons quatre femmes pour le Liaoning, six pour le Jiangxi, trois pour Tianjin, deux pour le Jilin et un divers. Si l'on ajoute les « sans réponses », qui sont bien moins fiables quant à leur signification, elles sont 22 personnes en plus dont 15 pour la seule province du Shandong et six pour le Liaoning. Mais, si l'on rapporte ces chiffres à chaque province, leur proportion reste très inférieure à celui des femmes originaires du Zhejiang. A l'exception du Shandong et du Liaoning, les entrées illégales pour les femmes des autres provinces comptent pour moins de 10% de chaque groupe géographique.

Globalement, les migrantes chinoises toutes provinces confondues ont pu bénéficier d'un certain contexte favorable à la mobilité internationale des ressortissants chinois pour obtenir les documents administratifs requis, limitant ainsi le recours unique aux filières criminelles d'immigration. On constate que les migrantes du Zhejiang, comme du Fujian, sont néanmoins favorisées par le soutien apporté par l'institution migratoire qui finalement ne fait que pallier à l'accroissement des multiples barrières dressées par les Etats d'immigration. Cela n'exclue pas aussi pour l'ensemble d'entre elles une part plus ou moins grande dans l'illégalité de l'obtention des documents. Quelques soient les moyens utilisés par les migrant(e)s pour se procurer passeports et visas, cette étape se révèle souvent et logiquement être payante. La mise en œuvre d'un projet migratoire dépend ainsi et surtout des capacités financières des futurs migrant (e)s. Hors, les modalités de financements constituent un élément fondamental des conditions de réalisation de ce projet.

2. L'organisation financière du projet

-Un projet onéreux⁷⁴

Il est irréaliste de penser la migration comme un projet dénué de toutes obligations financières. Elles concernent aussi bien les hommes que les femmes. Tous les départs nécessitent une somme d'argent dont l'importance variera en fonction des modalités de voyage, de la destination choisie et des conditions d'arrivées dans le pays d'accueil. Dans la perspective d'un départ légal, la migrante doit se procurer l'argent pour le transport, le passeport et les visas. Pour celle dont le départ est quasi-légal (visa-passeport fournis par un tiers), le coût s'accroît du paiement des frais demandés par les intermédiaires. Enfin, le montant augmentera encore dans le cas d'une émigration-immigration totalement clandestine faisant appel à des filières illégales. Le pays de destination a aussi des répercussions sur le montant nécessaire; certains comme les Etats-Unis, étant plus chers que les pays européens. A tous ces impératifs s'ajoute le pécule permettant à la migrante de payer les frais d'installation des premiers temps. Les migrant(e)s interrogées en 2000 disaient devoir dépenser pour l'Europe entre 5 000 et 25 000 euros. Les données obtenues sur un échantillon particulier de 1000 migrant(e)s montraient que pour 52 % d'entre eux, le coût de la migration variait entre 20 000 et 30 000 euros et pour 36% entre 5 000 et 10 000 euros. Les sommes étant élevées, la majorité des migrants et migrantes doivent avoir recours à l'endettement.

⁷⁴ Les analyses exposées ci-après découlent des données MiRe sur les femmes, réinvesties pour l'occasion. La question du financement du projet migratoire, c'est à dire l'existence éventuelle d'une dette et ses principales caractéristiques (auprès de qui, combien, modalités de remboursement) avait fait l'objet d'un questionnement particulier. Il éclairait partiellement, les causes du maintien des liens avec la Chine, alimentant ainsi une réelle circulation migratoire. L'enquête 2006-2007 n'a pas inclus ce point car l'objectif était d'améliorer les connaissances sur les profils socio démographiques et professionnels des migrantes. Cependant, lors de sept entretiens qualitatifs particuliers, passés en 2006 par l'intermédiaire de l'ASLC, cet élément a fait de nouveau l'objet d'un questionnement dont les résultats sont exposés. Enfin, elles sont complétées par les divers éléments obtenus après des intermédiaires et des migrantes rencontrées lors de cette étude.

Parmi les 536 questionnaires de femmes, extraits de l'enquête MiRe, 425 avaient répondu positivement à la question de l'existence d'une dette de départ, 106 avaient coché une réponse négative et cinq n'avaient pas souhaité répondre. Au regard de ces données, les femmes étaient, semble-t-il, quelque peu plus nombreuses que les hommes à devoir emprunter pour partir : 72% des hommes ont dû recourir à la dette contre 80% des femmes. Cette situation confirme l'existence de différences liées au genre dans l'accès aux ressources financières pour la réalisation d'un projet migratoire. Comme nous l'avons exposé, avant leur départ, la plupart des femmes connaissaient une autonomie financière insuffisante, à cause principalement de leur peu ou de l'absence d'insertion dans le marché du travail chinois. D'autres dépendaient entièrement de leur famille en tant qu'épouses ou filles. Dans les deux cas, elles ne peuvent posséder ou rassembler l'argent nécessaire sans avoir recours à l'emprunt auprès d'autres personnes. La position des femmes chinoises face à l'accès aux ressources financières paraît ainsi rejoindre celles de nombreuses autres candidates à la migration de part le monde⁷⁵. Les femmes, comme les hommes, souscrivent dans leur majorité les dettes personnellement : elles sont 412 à avoir répondu dans ce sens. Pour les 13 autres femmes, ce sont leurs parents qui ont emprunté pour réaliser leur projet migratoire. Sur ces 13 personnes, neuf étaient célibataires et quatre mariées. Dans les logiques de stratégies migratoires familiales que nous avons exposées, il semble naturel que bien souvent les familles tentent ainsi d'assurer un avenir à leur fille, avenir qui bien souvent rime avec mariage. L'endettement personnel est identique quelque soit le statut marital de la femme. Inversement, les femmes mariées composent le plus grand nombre de migrantes à ne pas avoir eu besoin de s'endetter personnellement pour partir. Ce groupe est loin de présenter des profils homogènes. Deux types de femmes la composent : celles dont le projet migratoire est intimement lié à celui de leur mari ou de la famille dont les capacités financières permettent un financement indépendant et celles qui, de par leur insertion présente ou passée dans le marché du travail, ont pu accumuler suffisamment de ressources financières. Ces différences dépendent, une nouvelle fois, de la provenance des femmes migrantes.

Les migrantes chinoises ont, plus que les hommes, des difficultés à avoir accès aux ressources financières leur permettant de faciliter la mise en œuvre d'un projet migratoire. Cependant, s'il est indéniable que cet obstacle est un facteur d'accroissement de leur vulnérabilité face à de potentielles déviances migratoires, il faut également examiner les modalités de l'endettement pour conclure notamment à une éventuelle similitude avec les pratiques en cours dans les trafics de femmes (dettes à vie). Il s'avère en effet que la principale source des prêts financiers des migrantes soit ...la famille.

-Dettesfamiliales

Lors d'entretiens particuliers menés en 2006 auprès de sept femmes, nous avons posé la question de l'existence de l'endettement et surtout de son origine. Seules quatre d'entre elles avaient emprunté pour partir : trois auprès de la famille ou grâce au cercle familial élargi et une auprès ...d'une banque. La dette souscrite auprès de la famille apparaissait déjà lors de l'enquête MiRe, puis à travers les différents entretiens menés, comme la pratique la plus courante. Les migrantes se retournent en premier lieu vers les membres proches, puis élargissent peu à peu le cercle familial, jusqu'aux amis proches. Dans la mesure où le projet migratoire, s'il réussit, peut et doit avoir des retombées positives pour l'ensemble des membres du foyer, tous choisissent de participer d'une manière ou d'une autre à la préparation du départ, ainsi que le montre l'extrait d'un carnet de note d'un migrant chinois, obtenu en Allemagne :

«Dette avec la famille et les amis de H. pour sa sortie. Oncle Y : 100 yuans, oncle D : 50 yuans, Tante Hc : 50 yuans, Grand-mère : 50 yuans, Tante L : 50 yuans [...] Quatrième Oncle : 110 yuans, quatrième Sœurs : 500 yuans, Total : 1 200 yuans. H : 1 kilo de poireaux, sœur X : 5 cans de médicaments, deuxième tante : 1 poulet [...] Cinquième oncle : 1000 yuans, Oncle W : 1000 yuans »⁷⁶.

L'emprunt souscrit auprès de la famille engendre une circulation financière particulière, puisque la migrante (comme le migrant) se doit de le rembourser et donc d'envoyer des remises. A défaut, la famille se charge de les rappeler à l'ordre :

«Quel travail as-tu en ce moment ? J'ai entendu dire que tu gagnais 1000 deutschmark par mois. J'espère que tu utilises cet argent avec parcimonie afin que tu puisses envoyer de l'argent en Chine pour l'entretien des enfants et le remboursement de la dette... »⁷⁷.

⁷⁵ Vlase, Ionela, « Pratiques migratoires contemporaines entre Roumaine et Italie. Récits de migrantes » in Rygiel, Philippe ; Lillo, Natacha, *Rapports sociaux de sexe et immigration. Mondes Atlantiques XIX^e-XX^e siècles*, op.cit. pp. 71-82, page 80.

⁷⁶ Rapport MiRe, page 89.

⁷⁷ idem

Il existe en effet dans les premiers temps de la migration une relation probante entre endettement familial et envoi d'argent en Chine. Pour l'ensemble de la population, hommes et femmes du panel MiRe, 652 personnes avaient répondu qu'elles envoyaient de l'argent en Chine. Parmi elles, 526 avaient également répondu positivement à l'existence d'une dette de départ. Les personnes mariées arrivaient en tête avec 71% du groupe. La relation semble se confirmer pour les femmes. Sur l'ensemble des femmes, 66% envoient de l'argent en Chine. Les épouses, les veuves et les divorcées sont, par rapport au nombre total de chacune de ces catégories, les plus nombreuses à envoyer des remises car elles participent ainsi à l'entretien de la famille restée au pays. Les célibataires arrivent *logiquement* en dernière position : seule 15% d'entre elles expédie de l'argent, ce qui reste néanmoins assez important et confirme la stratégie familiale de la migration. L'entretien matériel du foyer demeure l'un des objectifs primordiales dans la migration : les données relatives aux femmes non endettées, montrent qu'une proportion non négligeable de 54% fait parvenir de l'argent en Chine contre 45% qui ne le font pas. Les femmes mariées et les femmes divorcées sont d'ailleurs les plus nombreuses de cette catégorie. Si l'entretien de la famille entre pour une part importante dans la circulation financière, le remboursement de la dette « à la famille » est loin d'être négligeable. Les femmes endettées représentent 83% des personnes envoyant de l'argent en Chine, alors que les migrantes non endettées ne représentent que 16% des 353 personnes. Par ailleurs, sur les 425 femmes endettées, 295 s'emploient à faire parvenir de l'argent en Chine, contre 130 qui ne le font pas. Ce groupe est dominé par les divorcées et les veuves, suivies par les femmes mariées et les célibataires. Si l'on compare ces données à la catégorie des non endettées, la part de chacune d'entre elles dans l'envoi d'argent diminue : elle ne concerne plus que 54% des veuves, 58% des épouses et 38% des célibataires. Les résultats semblent encore plus probants lorsque l'on compare les données des femmes endettées à celles des envois d'argent en Chine (295 sur 353). Parmi elles, les quatre veuves endettées envoient de l'argent. 87% des célibataires endettées expédient de l'argent en Chine, alors que seules 13% des célibataires non endettées le font. Les femmes mariées et les divorcées endettées participent pour 82% chacune dans les envois d'argent, alors qu'elles ne sont plus que 17% à s'y employer lorsqu'elles n'ont pas souscrit d'emprunt. A ce stade de la migration, le remboursement de l'investissement financier pour le départ se situe bien au cœur des envois, avant même l'entretien de la famille.

Si la dette est de manière privilégiée souscrite auprès de la famille, généralement demeurée en Chine, elle peut l'être auprès de tiers, comme semble le confirmer certaines des données ci-dessus. 130 migrantes endettées n'envoyaient pas d'argent en Chine⁷⁸. Leur dette était vraisemblablement remboursée en France. Elle peut avoir été souscrite auprès de membres de la famille installés sur place. Mais, il y a tout lieu de penser qu'elles sont aussi le reflet d'autres types d'endettement possible. Dans le cas où la famille n'a pas assez d'argent pour le projet migratoire, qui implique généralement dans ces cas une part d'illégalité, elle peut faire appel à des prêts souscrits soit directement auprès de certains patrons ou membres influents des communautés, sollicités par un membre de la famille déjà sur place. En dernier recours, les familles et la migrante s'adresseront directement à des institutions financières parallèles, alimentées par les filières criminelles qui organisent les passages clandestins (les Têtes de Serpent). En comparant les dettes et les zones d'origine, on s'aperçoit que ces types de financements sont encore majoritairement le fait des réseaux migratoires culturels.

Un certain nombre de ces migrantes ont pu néanmoins mettre en œuvre leur projet migratoire sans recourir à un emprunt. Deux cas de figures peuvent se présenter. Dans le premier, il s'agit de personnes dont les familles ou le mari ont suffisamment d'argent pour faire migrer les femmes. La situation sera d'autant plus courante que les modalités choisies et offertes pour le départ seront légales : regroupement familial, études et aujourd'hui voyage touristique réduisent les coûts de la migration. Pour un certain nombre de familles, l'augmentation du niveau de vie en Chine permet aussi de financer directement de tels projets pour les enfants et notamment les filles. Dans les sept entretiens particuliers menés en 2006, quatre femmes avaient répondu qu'elles n'avaient pas eu recours à l'endettement et que leurs économies avaient suffi à financer leurs départs. Déjà, en 2000, nous nous étions aperçu qu'un certain nombre de femmes avaient utilisé leurs économies (personnelles ou familiales) pour entreprendre un projet migratoire et ce d'autant plus facilement que les modalités suivies pour le mettre en œuvre étaient légales.

La plupart des migrantes chinoises ont du avoir recours à un endettement, personnel, le plus souvent auprès des familles, et ce quelque soit leurs origines géographiques. Néanmoins, des nuances, voire des différences, en fonction des origines apparaissent dans les modalités et les degrés de dépendance financière des femmes à l'égard du projet migratoire.

⁷⁸ Parmi elles, on comptait 99 femmes mariées, 25 célibataires, cinq divorcées et une veuve.

-Dépendances financières des femmes chinoises et projet migratoire

Dans nos différents échantillons, les femmes originaires de la province du Zhejiang sont dans leur ensemble plus nombreuses à avoir eu recours à l'endettement pour migrer. En 2000, sur les 291 femmes, 257 ont dit avoir emprunter pour partir.

L'importance de l'endettement des femmes du Zhejiang trouve son origine dans plusieurs facteurs, cumulés ou non, qui souvent recourent les raisons déjà explicitées pour les modalités légales ou illégales des départs. En premier lieu, l'obtention des documents et des autorisations nécessaires pour migrer s'avèrent plus difficile pour elles (refus des pays d'accueils). Elles doivent (devaient) avoir recours plus systématiquement à des pratiques illégales aux coûts plus élevés. Les sommes nécessaires au départ dont ces personnes avaient pu faire mention se situaient d'ailleurs dans la tranche la plus élevée (entre 20 000 et 30 000 euros). Aujourd'hui, on constate que les opportunités offertes par les voyages touristiques limitent quelque peu les endettements, si ce n'est dans leur existence du moins dans leur montant. En deuxième lieu, leur jeunesse ainsi que leur absence d'insertion suffisante dans le marché du travail en Chine ne leur offraient aucune possibilité de cumuler auparavant les sommes nécessaires à leurs projets. Enfin, les valeurs très fortement patriarcales qui dominent au sein de ces communautés de migrants ne permettent d'envisager l'indépendance financière et l'accès aux ressources financières des femmes que de manière très marginale. Mais, inversement, c'est parce que les femmes sont insérées dans l'institution migratoire, très développée y compris dans les réseaux financiers, qu'il est plus facile pour elles de partir en ayant recours à l'endettement. Cette opportunité est beaucoup plus limitée chez les autres migrantes. La dépendance des femmes du Zhejiang est ainsi naturellement maintenue. Elle se reflète particulièrement dans le fait que les 13 personnes ayant fait mention de dettes souscrites par les parents sont originaires de la province : en majorité célibataire, ces jeunes filles sont envoyées à l'étranger par leur famille afin d'assurer leur avenir. Il s'agit avant tout d'un investissement familial. De même, si un nombre somme toute non négligeable des femmes mariées (26) n'ont pas eu besoin d'emprunter pour partir, c'est parce que leurs familles et en premier lieu leurs époux ont pu accumuler suffisamment de ressources financières pour payer leurs départs.

Les migrantes en provenance des autres provinces chinoises se doivent aussi d'avoir recours majoritairement à l'emprunt pour réaliser leur projet migratoire. Leur source principale reste familiale. Dans notre échantillon, elles sont 154 sur 225 à avoir emprunté pour partir. Leur moindre nombre, en comparaison avec leurs consœurs du Zhejiang, s'explique, de la même manière en premier lieu par les modalités de départ. Déjà, dans les années 1990, elles accédaient plus facilement à des départs légaux. Le recours à des filières illégales de migration dont le coût est plus élevé était réduit. Leur niveau d'endettement se situait d'ailleurs dans la tranche inférieure (10 000 et 50 000 euros). Le total des femmes non endettées en provenance des provinces du Nord (Shandong, Heilongjiang/Jilin, Shanghai, Liaoning et Tianjin) est supérieur à celui des migrantes du Zhejiang puisqu'il atteint 31% du groupe. Dans leur très grande majorité, les femmes « sans dettes de départ » ont eu recours à leurs économies pour réaliser leur projet migratoire. Cette possibilité semble naturelle au regard de leurs caractéristiques socio démographiques : plus âgées, elles avaient connu pour la plupart une période plus ou moins longue de travail. Elles étaient donc plus autonomes que leurs consœurs du Zhejiang. Parmi elles, le plus grand nombre appartient aux régions économiquement les moins sinistrées comme Shanghai et Tianjin. Proportionnellement, les célibataires sont les plus nombreuses: on peut penser qu'étant plus jeunes, ayant moins de charges familiales et ayant eu une expérience professionnelle plus récente, l'épargne à réaliser pour partir était moins contraignante pour elles. La plus grande indépendance financière des femmes en provenance de zones non culturelles de la migration semble perdurer. Les entretiens menés en 2006 montrent que sur les quatre personnes non originaires du Zhejiang⁷⁹, trois avaient utilisé leurs économies pour partir, la dernière ayant eu recours à un prêt bancaire. Par contre, deux des trois femmes originaires du Zhejiang avaient emprunté auprès de leurs familles.

En dépit d'une plus grande capacité financière, et à la différence des femmes du Zhejiang, elles ont finalement un accès encore plus limité que les premières aux ressources financières que demande un projet migratoire. Sans économies personnelles et sans soutiens familiaux, leurs chances de trouver l'argent nécessaire sont considérablement réduites. C'est un des facteurs qui expliquent d'ailleurs pourquoi une plus grande proportion de femmes (voire d'hommes) ne migrent pas à l'étranger alors que leurs situations en Chine, ou que leurs aspirations, les pousseraient à le faire. Cela semble aussi aller dans le sens de l'inexistence actuelle d'institutions migratoires, mais aussi d'organisations criminelles, capables de proposer de tels services financiers. Les intermédiaires auxquels les migrantes font appel se positionnent essentiellement comme fournisseurs de documents officiels et de billets de transports. Ils n'intègrent aucunement la pyramide du projet migratoire (acheminement/travail/exploitation comprise voire par le biais du trafic d'êtres humains). Il faudrait que ces

⁷⁹ Deux du Liaoning, une du Shandong et une de Guangzhou.

organisations, comme dans une certaine mesure les institutions migratoires traditionnelles, aient des moyens de contrôle adéquats sur les migrantes dans la zone de départ, mais surtout dans les zones d'arrivée pour que l'activité de prêts puisse être pour eux lucrative ou nécessaire à la survie de leurs structures. Dans les institutions migratoires traditionnelles, les bailleurs sont assurés, généralement par des moyens informels (question de face, responsabilité familiale, nécessité de faire perdurer l'institution migratoire), mais aussi parfois par des contrôles directs (pressions en Chine et à l'étranger) que la dette sera remboursée. Ils savent surtout que les migrantes pourront gagner et rembourser la somme prêtée par leur travail dans l'économie ethnique.

Dans tous les cas de figures, la plupart des migrantes chinoises arrivées en France auront une dette à rembourser par l'intermédiaire de leur travail. A la différence des dettes contractées auprès des organisations criminelles, celles empruntées auprès des familles ne sont pas extensibles et n'ont pas lieu de l'être. Les migrantes auront souvent le choix des moyens pour la rembourser, et parfois des délais leur sont accordés. Une fois les sommes remboursées, les migrantes pourront utiliser les sommes gagnées pour réaliser leurs propres objectifs. Hors, ces derniers sont bien souvent l'entretien des mêmes membres de la famille qui auparavant ont prêté les sommes nécessaires. Concernant les dettes contractées auprès de membres de la communauté ou des patrons, en règle générale, les mécanismes sont identiques à ceux du remboursement familial. Mais, il est certain qu'elles accroissent, pendant le temps de remboursement, les possibilités d'exploitation des migrant(e)s par les patrons.

Conclusion

La migration des femmes chinoises obéit aujourd'hui, à l'image de celle de nombreuses autres femmes, à un ensemble multiple et complexe de facteurs. Ils mêlent bouleversements des rapports de genre au sein de la société chinoise, précarisation économique et sociale des femmes, mouvements simultanés d'individualisation et de collectivisation de la femme au sein des familles ayant recouvré un rôle central au plan économique et social. Leurs motifs sont pluriels, mais ils soulignent l'image d'une femme migrante-actrice. En recherchant par le moyen de la migration à changer une situation initiale devenue difficile, jugée inacceptable ou perfectible, elles se positionnent, comme les hommes, en agent économique et social de la migration. Si partir à l'étranger s'avère un projet naturel pour les femmes insérées de longue date au sein de sociétés migratoires, il est un véritable acte social innovant pour les autres. Dans l'un et l'autre cas, le projet s'abreuve d'informations factuelles, véhiculée d'abord par les migrants, mais aussi aujourd'hui par la diffusion généralisée de l'information migratoire. Il est aussi, nourri par des rêves et des aspirations qui pour elles constituent une réalité imaginée.

Plus que pour les hommes, la mise en œuvre du départ des femmes rencontrent de nombreux obstacles. En tant que femmes, leur migration est pensée encore comme accompagnant du migrant par la société d'accueil, mais aussi par celle de départ. Hors, les possibilités migratoires familiales sont aujourd'hui drastiquement réduites par les pays d'immigration. Femmes du Zhejiang ou femmes des autres provinces chinoises ne semblent pas réunir les conditions socio professionnelle requises pour entrer dans une immigration de travail qualifiée. Les modalités choisies pour la migration sont conditionnées avant tout par les impératifs dictés par les pays d'immigration et s'adaptent aux opportunités offertes (tourisme). L'institution migratoire des zones traditionnelles de migration fournit une dynamique d'appui à la préparation du départ des femmes alors que le marché de la mobilité internationale (agences, intermédiaires) est le principal interlocuteur pour les autres. Les migrantes chinoises présentes en France, et sujets de cette étude, sont dans leur très grande majorité arrivées légalement dans l'espace Schengen. Celles du Zhejiang ont eu plus souvent recours à des pratiques illégales de franchissement des frontières que les autres. Les obstacles rencontrés se déclinent enfin en terme financier. La dette de départ est une nécessité plus importante pour elles que pour les hommes au regard de leur absence ou quasi absence d'autonomie financière. Mais, elle reste avant tout souscrite aujourd'hui auprès des familles ou du réseau migratoire.